

L'essor de Versailles

N° 15 Janvier 2013

Prix : 5 euros

Editorial

Plus de démocratie dans nos collectivités locales

Dans les collectivités locales, la démocratie ne peut pas s'exprimer seulement lors d'élections tous les six ans. Une équipe élue « ne s'empare pas d'une mairie » lors d'une élection. Sans nier la légitimité de la démocratie élective, son programme ne peut être le seul réservoir des projets ou actions mis en oeuvre et d'ailleurs ce programme évoluera avec les circonstances. Au niveau de Versailles Grand Parc, l'élection directe des délégués communautaires, préconisée par tous les partis et reprise dans la loi actuelle et dans la loi en discussion, permettra enfin l'entrée obligatoire des oppositions (déjà possible comme à La Celle St Cloud). Les conseils de quartier sont obligatoires dans les communes de plus de 80 000 habitants et possibles partout mais leur fonctionnement est laissé à l'appréciation des équipes municipales. Les commissions extra-municipales associant les citoyens sont possibles. Et l'éducation à la démocratie peut passer par les conseils municipaux de jeunes tandis que les plus âgés peuvent participer à des conseils de sages.

La démocratie locale exige d'aller plus loin. Dépasser l'information descendante, dépasser la fausse concertation sur un projet pré-bouclé, permettre l'éclosion des projets des citoyens et leur examen, tenir compte de la concertation, associer des habitants aux organes de décision. Mais le pouvoir effectif des citoyens signifie partenariat et négociation, délégation de pouvoir sur un projet et contrôle citoyen et gestion locale par une communauté locale.

Et si Versailles Grand Parc devenait un terrain d'expérimentation pour associer les citoyens à tel projet d'intérêt communautaire ou à telles réflexions transverses? Ce pourrait être une image forte pour la communauté d'agglomération qui cesserait d'être ignorée par une majorité de nos concitoyens.

SOMMAIRE

Page 2 Conforter Versailles Grand Parc

4 Versailles en quartiers

11 Développement économique et recherche dans Versailles Grand Parc

15 Le budget de VGP: des impôts en forte hausse pour compenser la baisse des dotations

15 Un budget maîtrisé à Versailles ; à quel prix ?

16 Les SDF à Versailles

18 La coordination des associations de solidarité internationale se met en place

19 La politique des circulations douces

20 Quelle ligne verte pour le Grand Paris Express dans les Yvelines ?

21 Versailles et ses Conseils de Quartier - La démocratie locale

23 Sauvegarde du commerce de proximité au cœur des quartiers de Versailles

26 D'une blague de potache à un buzz planétaire

27 Les inconnues de Versailles Chantiers

28 Le Cercle de Silence de Versailles entre dans sa 5ème année

29 La situation des étrangers à Versailles

Plus de stationnement sauvage Boulevard de la République

Le Contrat de développement territorial de Versailles St-Quentin-en-Yvelines: un nouvel objet mal identifié

31 Encore une fois personne de Versailles aux vœux de l'Université



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Conforter Versailles Grand Parc

1) Mieux faire connaître VGP aux habitants

Alors qu'ils vont être appelés à élire leurs délégués communautaires en 2014, les habitants de VGP connaissent peu ou pas du tout leur Communauté d'agglomération. Ils commencent à savoir que le ramassage des poubelles relève de VGP, que parfois les jours varient et que le tri impose des contraintes ...mais ils continuent à appeler leur mairie. Un sigle avec des petits hommes est apparu sur les poubelles, sur les camions de ramassage et sur les bus. Ils trouvent de temps en temps une page dans leur magazine communal qui en parle aussi discrètement la plupart du temps. Certains se rappellent peut-être avoir reçu quelque temps un magazine spécialisé à VGP mais celui-ci a disparu par souci d'économie.

Plusieurs mesures pourraient être prises pour faire mieux connaître Versailles Grand Parc et susciter un sentiment d'appartenance à la Communauté. Une meilleure visibilité sur ce qui relève de VGP avec des sigles plus gros. Mais aussi une information systématique et coordonnée dans un média relativement lu qu'est leur bulletin municipal ou ce qui en tient lieu. Aujourd'hui les quatre plus grosses communes (Versailles, Le Chesnay, La Celle-St-Cloud et St-Cyr-l'Ecole) et Jouy-en-Josas diffusent un document communal par mois. Les communes « moyennes », un document environ tous les deux mois, sauf Bougival. Les plus petites communes (Rocquencourt, Les Loges-en-Josas) et Bougival, 3 à 4 fois par an. Enfin Toussus-le-Noble et Rennemoulin quand c'est jugé nécessaire. On devrait insérer dans ces médias les mêmes informations, conçues par VGP, avec un sigle bien visible, selon des formats et périodicités adaptés, en ne se limitant pas aux seules informations pratiques (comme le ramassage des ordures ou les événements des autres communes) mais en pré-

sentant toutes les politiques de VGP et un minimum d'éléments financiers très concrets (impôts transférés, reversements aux communes).

2) Le passage de 14 communes à 15 puis 18

Les 14 communes de VGP ont été appelées à ratifier l'entrée dans Versailles Grand Parc des 4 communes candidates selon le schéma départemental de coopération intercommunal désormais approuvé :

- Chateaufort au 1^{er} janvier 2013
- Le Chesnay, La Celle-St-Cloud et Bougival qui ont souhaité différer leur entrée au 1^{er} janvier 2014.



C'est dans cette configuration que devraient avoir lieu les élections directes des délégués de chaque commune en 2014 selon le projet de loi en cours de discussion.

Nous regrettons que Vélizy-Villacoublay soit désormais destiné à rejoindre la grosse et puissante intercommunalité de Grand Paris Seine-Ouest, autour de Boulogne-Billancourt, 3^{ème} d'Île-de-France et 9^{ème} de France (300 000 habitants et 160 000 emplois). Il en est de même de Louveciennes, pourtant alliée avec La Celle-St-Cloud et Bougival dans la communauté des Coteaux de Seine et qui rejoindra la simple Communauté de communes Seine et Forêts en création autour de St-Germain-en-Laye.

3) La nouvelle représentation des communes au Conseil Communautaire par leurs 64 délégués élus par les habitants

Le nouveau Conseil communautaire comprendra

64 délégués répartis entre les communes selon la règle « au moins 2 délégués sauf 1 pour Rennemoulin + le complément proportionnellement aux populations » (répartition selon la règle du plus fort reste). Le tableau joint donne cette répartition sur la base des populations municipales au 1er janvier 2013 (recensement de 2009). Les grosses communes ont en proportion moins de délégués que leur population : Versailles 22% des délégués pour 36% de la population, Le Chesnay 9.4% et 12%, La Celle St-Cloud 7.8% et 8.7%.

D'après la loi en cours de discussion, les délégués seront élus directement dans chaque commune en même temps que les conseillers municipaux dont une partie formera les candidats au conseil communautaire. La même règle de prime à la majorité s'appliquera qui donne 50% des délégués à la liste arrivée en tête en plus des délégués distribués proportionnellement (selon la règle du plus fort reste) (article L 262 du code

électoral).

Une simulation est présentée pour la répartition entre droite ou sans étiquette majoritaire D, droite ou sans étiquette d'opposition DO et gauche G : sur la base des élections municipales de 2008, les oppositions auraient représenté 14 délégués sur 64 soit (22%) et la gauche 10 délégués au lieu de 5 (16%).

Le bureau comprendra comme aujourd'hui l'ensemble des maires. Par contre la répartition des vices-présidents et des délégations n'est pas déterminée (de plus elle dépendra des compétences en cas de changements dans celles-ci). Comme nous l'avons déjà indiqué, sans pour autant méconnaître la représentativité des populations des grosses communes, il serait bon que toutes les tailles de communes et tous les secteurs géographiques soient représentés. Des délégations pourraient aussi être distinguées à l'intérieur des 10 compétences actuelles ou d'éventuelles compétences créées ou étendues, sur

Nombre de délégués communautaires	Population municipale au 1.1.2013	VGP à 15 au 1.1.2013 3+‰ à 75	VGP à 18 au 1.1.2014 2+‰ à 64	Simulation des représentations (1)
Versailles	86 110	19	14	11 D+2G+1DO
Le Chesnay	28 975		6	5D + 1DO
La Celle Saint- Cloud	20 971		5	4D + 1G
St-Cyr L'Ecole	17 401	6	4	3D + 1G
Viroflay	15 905	6	4	4D
Bois d'Arcy	13 693	5	4	4G
Fontenay-le-Fleury	12 732	5	3	2D + 1G
Bougival	8 447		3	2D + 1DO
Jouy-en-Josas	8 187	4	3	2D + 1G
Noisy le Roi	7 811	4	3	3D
Buc	5 312	4	2	2D
Bièvres	4 643	4	2	2D
Bailly	3 914	4	2	2D
Rocquencourt	3 215	4	2	2D
Les Loges-en-Josas	1 548	3	2	2D
Chateaufort	1 429	3	2	2D
Toussus le Noble	958	3	2	2D
Rennemoulin	111	1	1	1D
TOTAL	241 362	75	64	51D+10G+3DO

(1) basée sur les résultats des listes qui se sont présentées aux élections de 2008

D = droite ou sans étiquette majoritaire ;

DO = droite ou sans étiquette d'opposition;

G = gauche

des projets identifiés tels que l'allée de Villepreux ou sur des missions particulières.

4) Pour un projet commun approfondi

Versailles Grand Parc s'est vu déléguer 10 compétences par les communes. Leur contenu est souvent très général et l'intérêt communautaire demande à être précisé en permanence. Parfois la compétence n'a été mise en œuvre sur aucun projet. Actuellement les compétences communautaires ne représentent que 37% des dépenses de fonctionnement. VGP ne serait qu'un dispositif à capter davantage de dotations.

Certains prônent un projet communautaire fort, porteur d'une identité forte, d'autres une mise en œuvre effective des compétences actuelles, d'autres enfin appellent à une prudence financière qui exclut tout projet ambitieux et toute réalisation rapide.

Il nous semble que les moyens en personnel de qualité comme en capacité financière sont là, sans doute sous-utilisés, et que le développement communautaire et l'amélioration permanente du cadre de vie comme la crise économique demandent plus de générosité dans l'action.

Des réflexions transverses prévues dans les compétences voire légalement obligatoires pourraient être développées et susciter les projets nécessaires à la communauté : agenda 21, plans de protection de l'atmosphère, économie d'énergie ou changement climatique, schéma d'aménagement communautaire....

Certaines compétences pourraient aussi voir le jour : gestion des équipements des Zones d'activités (voirie notamment), gestion de la ruralité.

Un projet fort fera une communauté forte et une adhésion forte des citoyens. Certains rétorquent qu'il faut éviter toute dérive financière mais les dividendes d'un projet fort pourront aussi être financiers dans la mesure où une entité forte se fait mieux entendre.

Versailles en quartiers

Les différentes statistiques présentées montrent les ressemblances et les disparités entre quartiers. Le quartier de Satory est atypique en raison de sa vocation militaire.

Les quartiers jeunes sont Satory, Jussieu-Petits Bois-Picardie et à moindre titre St-Louis ; Notre-Dame n'apparaît qu'en cinquième position et c'est là qu'on trouve le plus de couples

sans enfants de moins de 25 ans. Jussieu comporte le plus grand nombre d'immigrés dont un tiers sont français. 14 000 personnes vivent seules chez elles, soit 16% de la population ; parmi elles 60% de femmes.

La répartition des revenus, la proportion des cadres et d'ouvriers et employés et la hiérarchie des revenus coïncident : plus hauts revenus à Clagny-Glatigny puis à Notre-Dame, cadres et formations dépassant bac+2 à Notre-Dame, Clagny-Glatigny et Montreuil ; plus faibles revenus à Jussieu-Petits Bois-Picardie, ouvriers et employés concentrés à Jussieu-Petits Bois-Picardie où les actifs sont sans formation ou avec seulement un certificat d'études primaires. Les revenus varient du simple au double.

Les maisons se concentrent à Porchefontaine et les logements vacants représentent 7% des logements avec un maximum de 11% à St-Louis. Les premières zones instituées en stationnement payant sont bien celles où la pression sur le stationnement et le manque de parking sont les plus grands.

Enfin Notre-Dame et à moindre titre St-Louis concentrent massivement les commerces et les services de toute nature et apparaissent ainsi comme les lieux de centralité de la Ville.

Les statistiques qui suivent sont les résultats d'extractions dans les bases de données infra-communales de l'INSEE, de regroupement selon les quartiers de Versailles puis de calculs permettant d'en décrire la situation de leurs habitants, de leur patrimoine et des équipements et services offerts. Les bases utilisées sont celles du recensement 2008 (RE2008) et la Base permanente des équipements (BPE 2010). Certains quartiers sont un peu hétérogènes du fait des îlots de logements sociaux : Moser près de Grand Siècle à Montreuil, Clagny dans Clagny-Glatigny et Jussieu près de Picardie : les disparités entre quartiers en sont un peu amoindries mais pas faussées.

Ce travail déjà important sera à compléter par des comparaisons systématiques entre collectivités et par les évolutions dans le temps. Le service d'information géographique commun à la Ville et à VGP dispose de plus de moyens et d'informations plus fines.

Population 2008

Les populations des quartiers de Versailles sont très inégales : Notre-Dame et Montreuil concentrent 40% de la population et Satory ne compte que pour 5%. Ce dernier quartier est très jeune à la différence des autres sauf Jussieu-Petits Bois-Picardie. L'indice de jeunesse (1.2) fait de Versailles une ville relativement vieille par rapport aux trois autres grandes villes de St-Germain (1.3), Sartrouville (1.4) et surtout Mantes-la-Jolie (2) et par rapport aux Yvelines et à l'Ile-de-France (1.5 tous deux).

% par quartier	Population	Quartiers	0-19 ans	60 ans et +	Indice de jeunesse (1)
12%	10527	Chantiers	23 %	21 %	1,11
14%	12322	Clagny-Glatigny	27 %	26 %	1,04
8%	7043	Jussieu -Petits Bois-Picardie	27 %	20 %	1,33
19%	16308	Montreuil	28 %	24 %	1,15
21%	17948	Notre-Dame	25 %	22 %	1,13
9%	7562	Porchefontaine	25 %	24 %	1,02
12%	10565	Saint-Louis	24 %	20 %	1,19
5%	4411	Satory	31 %	0 %	81,83
100%	86686	Versailles	26 %	22 %	1,20

(1) rapport des 0-19 ans /60 ans et +

On peut noter que la population de Versailles est majoritairement féminine (de 51% à St-Louis à 55% à Chantiers avec une moyenne de 53%) sauf à Satory où les hommes représentent 59%.

Le pourcentage d'immigrés (étrangers ou devenus français) s'étale de 2% à Satory à 15% à Jussieu-Petits Bois-Picardie, avec une moyenne de 8% pour la ville. Le classement est similaire pour les étrangers autour d'une moyenne de 6%.

Quartiers	% d'immigrés	dont % d'étrangers
Chantiers	8	5
Clagny-Glatigny	6	5
Jussieu -Petits Bois-Picardie	15	10
Montreuil	8	5
Notre-Dame	8	6
Porchefontaine	9	7
Saint-Louis	9	7
Satory	2	1
Versailles	8	6

Couples – Familles – Ménages

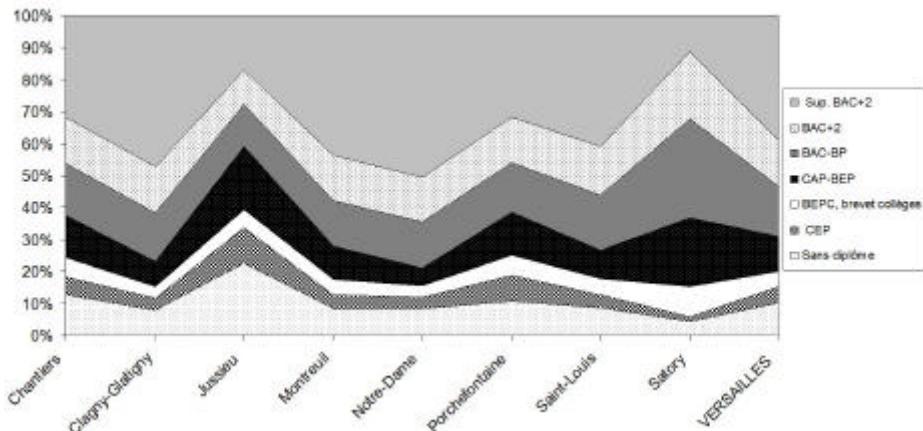
A Versailles 89% des 22 245 familles vivent en couple (mariés ou non) et 11% sont des familles monoparentales. 47% de ces familles n'ont pas d'enfants de moins de 25 ans et 5% ont 4 enfants et plus (13% de familles nombreuses avec au

	Versailles	% min	% intermédiaires	% max
Couples sans enfants	42%	31 Satory 34 Jussieu		45 St-Louis 46 Notre-Dame
Couples avec enfants	47%	43 à 48		64 Satory
Familles monoparentales	11%	5 Satory	9 à 13	22 Jussieu
Familles sans enfants de moins de 25 ans	47%	32 Satory	40 Jussieu	46 à 50 (Notre-Dame)
Familles avec 4 enfants ou plus de moins de 25 ans	5%	2 Satory		6 (Clagny G et Jussieu)
Population des personnes seules restées chez elles	16%	10 Satory	13 Clagny G	20 St-Louis
dont % de femmes seules	60%	8 Satory	57 St-Louis	67 Montreuil

moins 3 enfants). Enfin 14 000 habitants vivent seuls soit 16% de la population (20% à St-Louis); parmi ceux-ci 60% de femmes seules. Les résultats par quartiers montrent quelques disparités reprises dans le tableau joint.

Diplômes –Formation

Diplômes des 15 ans ou plus après leur scolarité en 2008

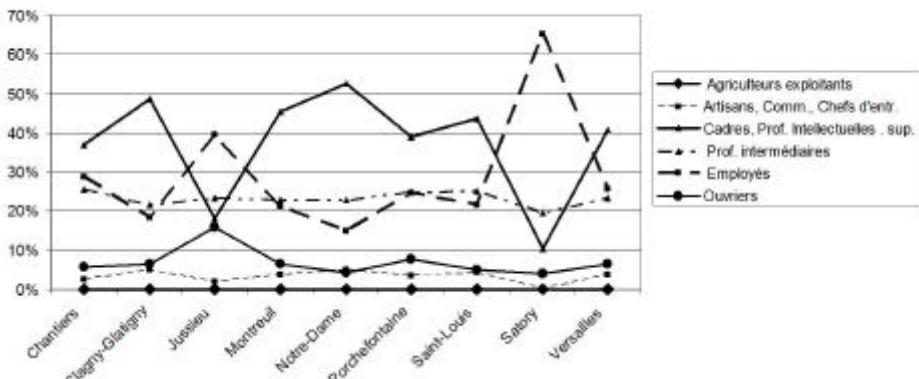


Activités des résidents de 15 à 64 ans par quartier en 2008

En 2008, la population active représentait 73% des 15-64 ans, soit 68% d'actifs occupés et 5% de chômeurs.

On retrouve des chiffres proches de la moyenne dans les quartiers sauf à Satory (89% d'actifs), à Clagny-Glatigny et Montreuil (seulement 68% d'actifs car plus d'inactifs en études avec 19%) et à Jussieu-Petits Bois-Picardie (taux de chômage double de la moyenne avec 10%). Les cadres se

concentrent à Notre-Dame, à Clagny-Glatigny et à St-Louis et Montreuil ; les ouvriers et les employés à Jussieu-Petits Bois-Picardie. Enfin le lieu de travail recouvre les catégories socio-professionnelles : les actifs occupés de Jussieu et de Satory qui comprennent moins de cadres travaillent plus à Versailles (41% pour Jussieu) voire beaucoup plus (76% pour Satory). Par contre les cadres travaillent plus hors des Yvelines, à Paris ou à La Défense notamment (47% pour Clagny-Glatigny, Montreuil et Notre-Dame).



Revenus fiscaux 2009

Le tableau joint donne les revenus fiscaux (ressources déclarées avant abattements) par ménage, par personne et par unité de consommation (alors le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0.5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0.3, ce qui permet de comparer des ménages de compositions différentes).

Population		par ménage	par unité de consommation	par personne
10 527	Chantiers	47 975	30 755	21 000
12 322	Clagny-Glatigny	74 009	44 903	29 668
7 043	Jussieu-Petits Bois-Picardie	36 445	22 497	15 525
16 308	Montreuil	61 089	38 256	25 956
17 948	Notre-Dame	63 990	41 327	27 953
7 562	Porchefontaine	53 238	32 248	21 306
10 565	Saint-Louis	51 785	34 943	24 037
4 411	Satory	39 168	22 178	14 158
86 686	Versailles	57 045	35 967	24 219
Echelles	ville/minimum	1,6	1,6	1,7
des	maximum/minimum	2,0	2,0	2,1
disparités	maximum/ville	1,3	1,2	1,2

Que l'on considère le revenu fiscal moyen par ménage, par unité de consommation ou par personne, la hiérarchie est quasiment la même et les écarts également :

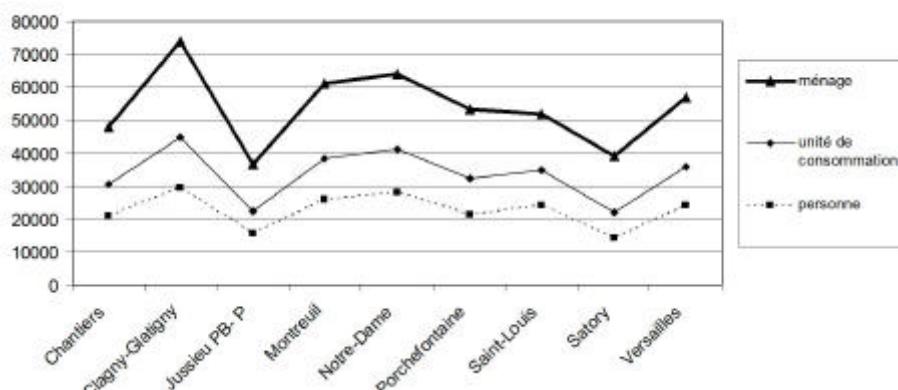
- revenu moyen de Versailles / minimum (Jussieu- Petits Bois- Picardie ou Satory) = 1.6

- revenu maximum (Clagny-Glatigny) / revenu minimum = 2

- revenu maximum / ville = 1.2

Pour comparer plus finement les disparités, on peut considérer les revenus par unité de consommation des différents « îlots » des quartiers des quatre plus grandes villes des Yvelines : les écarts sont plus importants à Versailles qu'ailleurs.

Revenus fiscaux 2009



	habitants	Revenus extrêmes par UC	Max/min
Versailles	87 000	15 (Jussieu) à 58 000 €	3.9
Sartrouville	51 000	12 à 32 000 €	2.7
Mantes-la Jolie	43 000	9 à 25 000 €	2.8
St-Germain-en-Laye	41 000	20 à 53 000 €	2.7

Logements - Parc Automobile en 2010

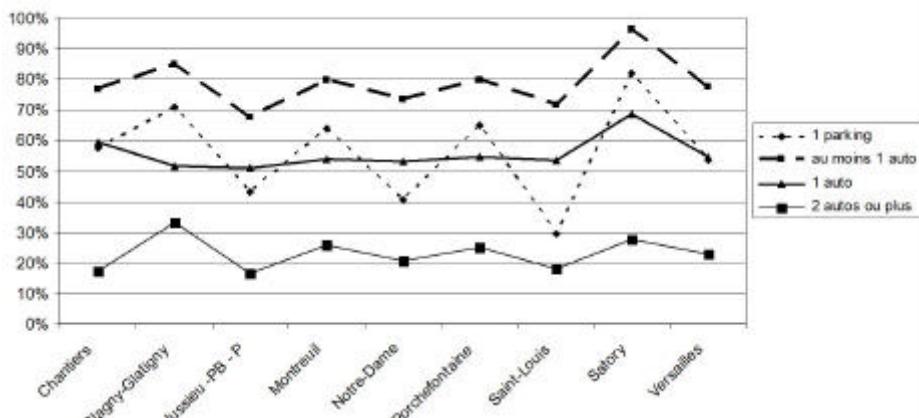
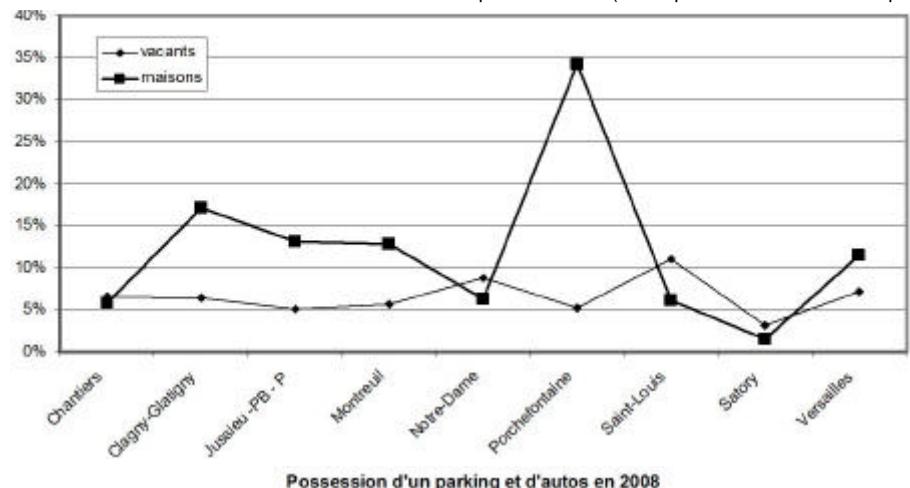
Versailles compte 41 000 logements dont 37 000 résidences principales (90%). 7% des logements restent vacants mais ce taux monte à 9% à Notre-Dame et 11% à St-Louis. Globalement ces logements vacants pourraient accueillir de l'ordre de 2 900 ménages ou 10 000 habitants. Les villes riches ont les taux les plus importants : 7% aussi à St-Germain contre 6% à Mantes-la-Jolie et 4% à Sartrouville (5% dans les Yvelines). Le parc de logements comprend 11% de maisons, réparties très inégalement: 34% à Porchefontaine et 17% à Clagny-Glatigny mais 6% à Chantiers, à Notre-Dame et à St-Louis et seulement 1% à Satory.

En moyenne, les résidences principales comprennent 3.5 pièces mais la taille varie de 4.2 à Clagny-Glatigny et 3.7 à Porchefontaine dans les quartiers à maisons, à 3.2 à Chantiers et à St-Louis.

En moyenne 54% des 37 000 ménages versaillais possèdent au moins un parking, ce qui correspond à un nombre total de l'ordre de 21 000 places. Ces ménages possèdent une seule voiture pour 54% d'entre eux et plus de deux voitures pour 23%, ce qui représente un parc automobile total de l'ordre de 40 000 véhicules.

Dans la mesure où le nombre de places de stationnement est de 20 000 places dont 12 000 payantes, on a ici la confirmation de la pression forte en matière de stationnement. Cette pression est particulièrement forte à St-Louis où seulement 30% des ménages ont un parking au moins et à Notre-Dame où c'est le cas de 40%.

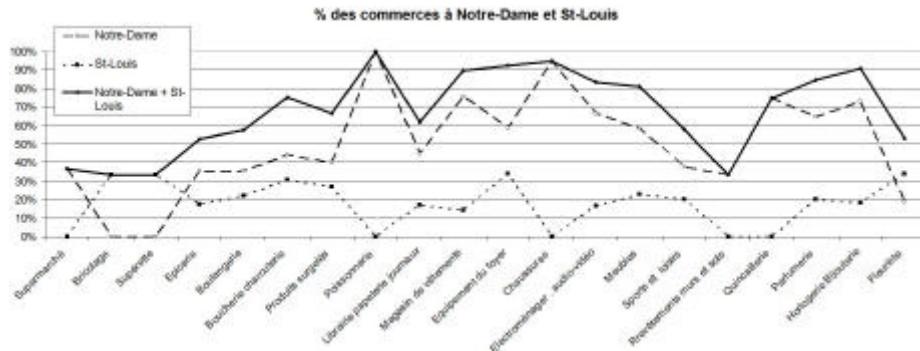
Contrairement à la baisse des tarifs d'abonnement sur voirie votée après les municipales de 2008, ceci devrait conduire à les augmenter ; ces tarifs ne traduisent que la « privatisation » d'une place de stationnement sur la voirie publique à prix très bas (192€ par an contre 1 100€ pour



une place banalisée du parking de la Reine soit 6 fois plus cher ou 1500€ pour une place réservée soit 8 fois plus cher).

Commerces (BPE 2010) :
une concentration de 74% des commerces
dans deux quartiers : Notre-Dame et St-
Louis

Les 465 commerces recensés se concentrent dans les deux quartiers Notre-Dame (249 soit 54% pour 21 % des habitants) et St-Louis (91 soit 20% pour 12 % des habitants). Rapportée aux habitants, la densité commerciale est de 139 commerces pour 10 000 habitants à Notre-Dame, 87 à St-Louis et moins de 30 ailleurs. Sur les 21 catégories répertoriées, Notre-Dame domine dans 9 d'entre elles (plus de 58 % dans ces catégories) et St-Louis dans 2 ; seuls les fleuristes sont répartis dans 6 quartiers.

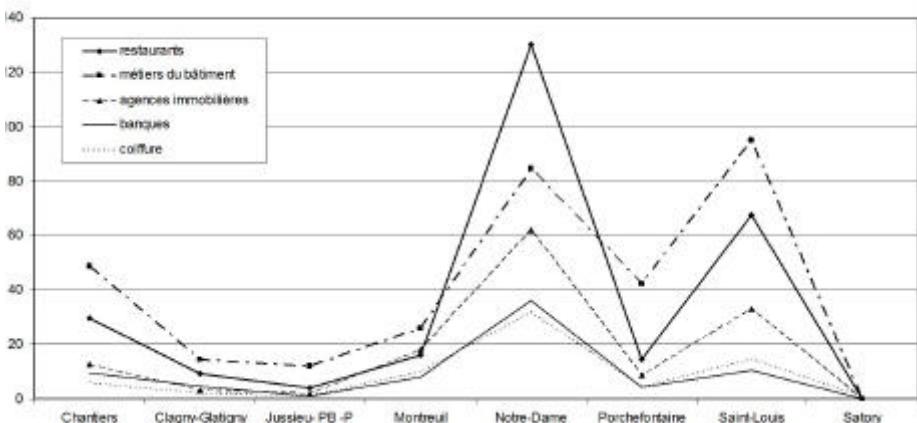


Services aux particuliers en 2010

Versailles comporte 1045 services aux particuliers

liers au sens de l'INSEE regroupés en 22 catégories si on exclut les services de l'Etat.

Principaux services aux particuliers en 2010



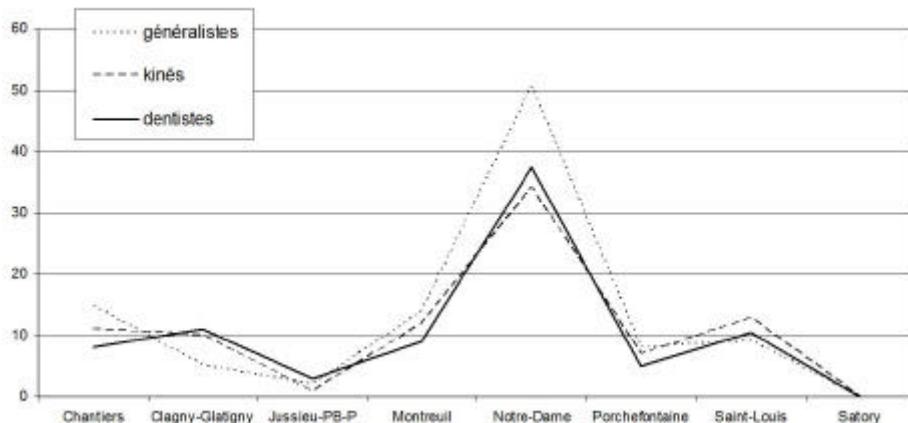
quartier des services les plus nombreux, en regroupant ensemble les six métiers du bâtiment de la nomenclature. Là encore, les poids de Notre-Dame et à moindre titre de St-Louis s'imposent : pour 21% de la population, Notre-Dame concentre 49% des banques, 48% des restaurants, 46% des coiffeurs et 45% des agences immobilières et au total 38% des services aux particuliers ; pour 12% de la population St-Louis regroupe 29% des entreprises du bâtiment, 25% des restaurants et 24% des agences immobilières et au total 24% des services.

	Services	% par quartier
Chantiers	150	14%
Clagny-Glatigny	41	4%
Jussieu-Petits		
Bois-Picardie	35	3%
Montreuil	90	9%
Notre-Dame	393	38%
Porchefontaine	86	8%
Saint-Louis	248	24%
Satory	3	0%
Versailles	1045	100%

Services de santé en 2010

Versailles comprend 553 services de santé dont 104 généralistes, 88 kinés et 84 dentistes. Notre-Dame est le quartier le mieux doté avec 41% des services ; la répartition est à peu près équilibrée dans les autres quartiers sauf à Jussieu-Petits Bois-Picardie et Satory qui sont des déserts médicaux. Les généralistes sont paradoxalement plus concentrés à Notre-Dame (49%), Chantiers (14%) et Montreuil (13%).

principaux services médicaux en 2010



Services de tourisme en 2010

Les 800 chambres des 14 hôtels homologués se concentrent à Notre-Dame (56%) et St-Louis (38%). Les 19 agences de voyages se concentrent à Notre-Dame (60%), Montreuil (16%) et St-Louis (14%).

Le seul camping est celui de Porchefontaine avec 182 emplacements.

Développement économique et recherche dans Versailles Grand Parc

Le développement économique est l'une des priorités affichées de la communauté de Versailles Grand Parc. Nous examinons ci-dessous les modalités et moyens (actuels et futurs) mobilisés dans cette perspective de développement économique.

VGP affirme progressivement sa volonté d'être un acteur du développement économique. Au-delà de cette vocation, trois questions se posent :

- Comment VGP peut-elle assurer son rôle d'initiatrice du développement économique ?
- VGP possède-t-elle les moyens de participer au développement de l'économie de la connaissance ?
- Comment VGP peut-elle faire émerger des entreprises de l'économie de la connaissance ?

Le **magazine d'information de la Ville de Versailles** dans son numéro de Décembre 2012 /Janvier 2013 présente le « parcours du créateur en 5 étapes ». Nulle mention n'est faite de l'important gisement représenté par les nombreux **Centres de recherche** présents sur le périmètre de VGP.

La trilogie « **laboratoire, université, entreprise** » est un moteur majeur de la création d'activité sous réserve que les responsables du territoire, promoteurs de la création d'entreprise, aient défini leur stratégie locale : élaboration des diagnostics économiques locaux, accompagnement des actions, formation des acteurs et habitants du territoire.

Ce gisement de savoirs est-il bien mis en valeur dans le cadre de l'action de V.G.P. ?

1 – Comment VGP peut-elle assurer son rôle d'initiatrice du développement économique ?

Le tissu entrepreneurial d'une agglomération peut s'enrichir suivant trois processus :

a - Une **croissance endogène** des entreprises sises sur le territoire pour satisfaire l'accroisse-

ment des débouchés actuels ou l'apparition de nouveaux produits. L'entreprise assure elle-même les études et le montant des investissements. Dans ce cas, le rôle de l'entité actuelle « **Développement économique** » de VGP est pratiquement inexistant, si ce n'est de faciliter les démarches administratives.

b - Une **croissance par transfert d'investissement** : une implantation d'entreprises existantes extérieures au territoire, territoire dont l'entité précitée de VGP peut améliorer l'attractivité. Cette politique s'est concrétisée récemment par la venue de Blizzard et de Hove Textile. Si une telle politique économique, basée uniquement sur l'attractivité du territoire, est bénéfique pour VGP, elle n'améliore pas l'économie de la France, puisque ces entreprises auraient pu s'implanter dans une autre région de France.

c – Une **croissance par émergence de nouvelles activités**, facilitée par la mise à disposition par les divers centres de recherche de leurs connaissances en disciplines variées, leur mise en commun et leur mise en synergie avec des entreprises existantes, afin de permettre l'élosion de nouvelles idées de création. Cette économie de la connaissance, en pleine croissance dans le monde, est de plus en plus nécessaire dans les pays occidentaux en raison de la concurrence des pays émergents conduisant à l'arrêt ou à l'affaiblissement de nombreuses industries traditionnelles.

Certes le développement économique s'est toujours appuyé sur la connaissance, mais l'accélération des mutations technologiques à la fin du 20ème siècle, en particulier celles des technologies informatiques, a conduit à une influence croissante des savoirs. Le capital immatériel (information, savoir-faire et connaissance) assure désormais un avantage compétitif aux personnes, institutions et lieux géographiques qui le détiennent : le capital-savoir devient le troisième facteur de production, en plus du travail et du capital financier.

Pour assurer le développement de cette économie de la connaissance, des dispositifs de collaboration sont à favoriser, au niveau étatique certes (les pôles de compétitivité en sont un exemple), mais aussi à l'échelle territoriale pour relayer les actions de l'Etat, déterminer un développement compatible avec les ressources du territoire et initialiser des développements spécifiques.

En effet, si la **trilogie « laboratoire, université, entreprise »** est nécessaire, l'action des responsables de territoires est indispensable pour établir des stratégies locales : élaboration des diagnostics économiques locaux, accompagnement des actions, formation des habitants du territoire.

Les territoires, tels que départements et régions, doivent s'impliquer dans le processus de développement de l'économie de la connaissance, mais les villes et les intercommunalités doivent déterminer une identité territoriale appelée à s'intégrer dans ce processus. Les villes et agglomérations, qui initieront les premières sur leur territoire la création, la gestion et la transmission de l'économie de la connaissance, assureront leur leadership à l'intérieur de leur département ou région.

2 – VGP possède-t-elle les moyens de participer au développement de cette économie de la connaissance ?

Versailles Grand Parc dispose sur son territoire de la trilogie « laboratoire, université, entreprise » nécessaire au développement de cette économie : les **lieux d'enseignement supérieur et les organismes de recherche publics et privés**, répertoriés en annexe, sont en effet très nombreux et de qualité, même si cette liste n'est pas exhaustive. Nous n'avons pas mentionné volontairement les entreprises importantes (par ex. Blizzard, Vinci Facilities, Nexter, Siemens, Bongrain, ...), présentes sur le territoire de VGP mais ne possédant pas d'entités de recherche proprement dites.

Pour concrétiser ce processus de création de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée, il est nécessaire que VGP, au-delà de la trilogie « laboratoire, université, entreprise » riche de potentialités, détermine une stratégie locale de développement économique en structurant et intégrant les réseaux de connaissances présents sur son territoire.

A cet effet, l'entité « **Développement économique** » de VGP, qui a commencé à mettre en œuvre une analyse complète du potentiel de connaissances (dont l'essentiel est explicité ci-dessous), s'efforcera d'élargir ses prérogatives en précisant les identités territoriales en termes de savoirs. Vraisemblablement la **stratégie locale de VGP** s'appuiera sur les connaissances fortes en biologie végétale (processus déjà initiali-

sé), informatique et systèmes, instrumentation médicale, transport intelligent, habitat durable.

3 – Comment VGP peut-elle faire émerger des entreprises de l'économie de la connaissance ?

L'expansion de cette économie de la connaissance nécessite de développer en priorité, à tous les niveaux, les établissements d'enseignement supérieur :

- VGP a la chance de posséder le levier du CNAM pour faire bénéficier de nombreux habitants d'une formation continue de haut niveau. Une politique de formation ciblée pourrait être proposée par VGP pour éléver le niveau des compétences du personnel des entreprises situées sur le territoire; en particulier, VGP pourrait proposer un program-



me de formation aux chercheurs d'emploi.

- Le développement de l'UVSQ sera toujours nécessaire, mais comme ce développement s'est principalement effectué sur l'agglomération de Saint-Quentin et que les contraintes foncières sont très fortes sur VGP, on peut se demander si les moyens d'enseignement et de recherche des deux territoires ne doivent pas être mis en commun à la disposition des entités spécialisées des deux communautés. La communauté de Saint-Quentin (CASQY) a en effet investi depuis l'origine 40 millions d'euros dans l'Université, dont 8 dans la Faculté de médecine.

La pépinière d'entreprises actuelle (55 bureaux, dont 32 sont actuellement utilisés par 17 entreprises) permet aux créateurs de faire examiner leur projet par des cadres retraités bénévoles de l'association Suzanne Michaux, en liaison avec la CCI et le Réseau Entreprendre en France. Un ou deux ans après la création de l'entreprise, le créateur est invité à quitter la pépinière pour un Centre d'affaires. L'hôtel d'entreprises, en projet, facilitera l'hébergement ultérieur de ces entreprises naissantes.

En comparaison, la CASQY dispose de 2 pépinières d'entreprises et d'un hôtel d'entreprises avec 4 conseillers à temps plein et des équipes d'intervention à la demande composées d'avocats, de

banquiers et de juristes.

Afin que la pépinière contribue à la création d'entreprises à forte valeur ajoutée, l'entité « Développement économique » pourrait contribuer à la mise en relation des Centres de Recherche publics et privés avec des entreprises existantes, conduisant à la création de « joint-ventures ».

L'entité précitée aura enfin la responsabilité d'établir la liste des domaines concernés par le territoire (bio végétal, transport intelligent, ...) à partir des savoirs disponibles, de mettre en relation les acteurs du territoire correspondant à ces savoirs (établissements d'enseignement et de recherche et entreprises), enfin d'être le catalyseur des actions afférentes des Centres de recherche et des entreprises, unissant leurs forces pour la création de nouvelles entreprises innovantes.

La création de la grappe d'entreprises « Le vivant et la ville » est un bon exemple, mais les moyens en matière grise dont elle dispose ne nous semblent pas être à la hauteur de l'enjeu. On pourra prolonger ce concept par la mise en œuvre d'un « projet urbain global » de l'agglomération, en incluant les futures politiques foncière, économique, sociale, culturelle et universitaire, avec l'aide des savoirs disponibles au sein des établissements spécialisés INRA, Ecole du paysage, Ecole d'architecture, UVSQ, ... L'accent pourrait être mis sur la maîtrise de l'énergie (en particulier renouvelable), la gestion de l'eau, la valorisation des déchets, la performance énergétique des bâtiments, l'intégration des transports et de la nature dans la ville.

PRINCIPAUX CENTRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DANS VGP

1 - UVSQ (photo de la nouvelle bibliothèque universitaire de l'UFR de sciences)

L'UVSQ a signé des partenariats avec des collectivités territoriales, des entreprises et d'autres

institutions académiques ; elle est liée par des accords financiers et des contrats de recherche avec des entreprises (taxes d'apprentissage, fonds d'alternance) permettant ainsi d'effectuer des développements de recherche dans de nombreux domaines, par exemple :

- Automobile et transports publics : dans le cadre d'un contrat avec le pôle de compétitivité MOV'EO.
- TERATEC : Simulation numérique hautes performances (Labo mixte avec INTEL en liaison avec le CEA à Bruyères-le-Chatel).
- UFR de Mathématiques de Versailles : Cryptologie.
- LATMOS : Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations spatiales, en liaison avec le CNES.
- Médical (en particulier épidémiologie) : domaines télématicien et simulation.

2 - INRA

2.1 - Centre de Versailles-Grignon

Centre dédié aux études végétales constitué de six sites : Versailles (60 ha), Grignon (31 ha), Plateau du Moulon (94 ha), La Minière (15 ha), Évry, Ivry-sur-Seine et Marne-la-Vallée.

Personnel : 1400 personnes, dont 800 titulaires (ingénieurs et techniciens), 370 chercheurs et ingénieurs associés, 230 doctorants et post-doctorants, soit 10% des effectifs de l'INRA.

Budget : 80 millions (50 M€ salaires, 30 M€ investissements et fonctionnement), dont 66M€ en dotation d'Etat et 14 M€ en ressources propres et contrats (20% du budget).

Soixante entreprises sont en relation avec l'INRA de Versailles.

• Quatre axes de recherche :

1. Biologie intégrative du végétal, biotechnologies, bio ressources ; fonctionnement des plantes, utilisation du végétal.
2. Agro-écologie et gestion durable des productions végétales sur les territoires.
3. Aliment, alimentation, santé (en commun avec le Centre de Jouy-en-Josas).



4. Economie et sociologie de l'agriculture et de l'alimentation.

- Investissement dans la grappe d'entreprises « Le Vivant et la Ville » : ingénierie écologique au service des enjeux urbains.

2.2 - Centre de Jouy-en-Josas

Centre dédié à la zootechnie (animal, microbiologie, sciences de l'aliment), incluant 1600 agents dont 1000 titulaires, soit 12% des effectifs de l'INRA.

Regroupement de l'enseignement et de la recherche, en 2017/2018 à Saclay, des sites de AgroParisTech et de Grignon. Le site de Grignon sera alors fermé.

3 - INRIA

Le centre de Rocquencourt comprend 9 services de support à la recherche, 38 équipes de recherche et deux start-up.

L'Inria gère ses études par équipe-projet ; celle-ci, entité d'une vingtaine de personnes créée pour 4 ans et prorogée en cas de succès (maximum de 12 ans), constitue une structure autonome, avec une double mission : sciences et transfert, donc par essence partenariale entre les centres de recherche et les industriels.

Des partenariats existent avec l'UVSQ, le laboratoire PRISM du campus de Versailles et une équipe de médecins de Saint-Quentin pour la gestion informatisée des dossiers médicaux.

Une équipe Inria de Rocquencourt (dirigée par Michel Parent) participe à MOVEO dans le domaine du transport intelligent.

La plupart des contacts passent par les équipes à l'occasion de projets et non par des relations institutionnelles.

4 - Pôle de compétitivité Mov'eo

Védecom (I.E.E.D. : Institut d'excellence en matière d'énergies décarbonées), situé à Satory, est un institut de la nouvelle filière de la mobilité individuelle durable avec deux secteurs applicatifs : les véhicules décarbonés et communicants et l'éco-système de la mobilité décarbonée.

Lancement fin 2012 de la construction de 7000 m² de bureaux et emménagement fin 2014 avec un financement de 54 M€ + 20 M€ du Conseil Général.

285 personnes prévues dont 65 chercheurs privés et 60 publics, 120 doctorants et post-doctorants.

5 - General Electric avec le Siège européen de G.E. HealthCare France à Buc : 400 chercheurs en instrumentation médicale.

6 - Air Liquide : Centre de Recherche Claude Delorme aux Loges-en-Josas : 300 salariés.

7 - HEC : 5 Centres de recherche en organisation et innovation et 1 laboratoire allié au CNRS (Recherches en Gestion).

8 – Ecole d'Architecture de Versailles : un laboratoire avec 5 équipes de recherche (34 chercheurs).

9 – Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles : 14 chercheurs constituant le LAREP (Laboratoire de Recherche de l'Ecole du Paysage).

10 – IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) : 3 laboratoires à Satory et 2 à la Minière.

11 – ISIPCA (Institut Supérieur International du Parfum, de la Cosmétique et de l'Aromatique alimentaire) : à Versailles, 14 laboratoires en parfumerie, cosmétique et aromatique alimentaire.

Remarque : Il faut y ajouter les moyens du **CNAM de Versailles** qui est un outil performant pour la formation continue :

Vingt Centres CNAM sont installés en Région Ile-de-France. La formation s'adresse à des personnes titulaires du bac et au-dessus : 50% ont un niveau de départ équivalent à Bac+2.

A Versailles, 700 auditeurs suivent les cursus : Informatique, Electronique, Automatique, Mécanique, Acoustique, Aérodynamique, Mécatronique, Analyse et mesure, Hygiène et Sécurité, Ressources Humaines, Economie-Comptabilité-Gestion, Management, Urbanisme-Aménagement-Gestion des collectivités locales, Droit social, Anglais.

Chaque Centre inclut les activités suivantes :
- Bilan de compétences
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Formation dans le cadre de cours du soir (hors temps de travail) ou ouverte à distance par Internet
- Services aux entreprises (Audit, Conseil, accompagnement au changement, reconversion ...)

Le budget de VGP :

des impôts en forte hausse pour compenser la baisse des apports publics nets

Le budget primitif de VGP s'établit en 2013 à 97 millions d'euros pour le fonctionnement et 10 M€ pour l'investissement (Versailles : 122 + 30). Il est marqué par la chute rapide des apports nets publics (compensations de l'Etat-versements de péréquation aux collectivités plus pauvres) de 6M€ en 2011 à 3M€ en 2013. Le produit fiscal à 51M€ augmente en conséquence plus vite que le budget de fonctionnement : 3.7% contre 2.3%. Les autres recettes sont stables. Côté dépenses, la part des dépenses communautaires reste stable à 37%, ce qui traduit une intégration communautaire encore très faible tandis que les versements aux communes représentent aussi 37%.

Recettes de fonctionnement M€	97
Produit fiscal	51
Compensations de l'Etat	21
Taxes ordures ménagères	18
Autres recettes	7
Dépenses de fonctionnement	97
Retours aux communes	36
Versements de péréquation	18
Politiques communautaires	36
Autofinancement	7
Recettes d'Investissement	10
Autofinancement précédent	7
Autres recettes	3
Dépenses	10

Un budget maîtrisé à Versailles : à quel prix ?

Le budget de Versailles s'établit à 157 M€ (millions d'euros) contre 154 M€ en 2012 : seule la partie fonctionnement de la Ville à 122 M€ augmente de 2.2%.

Les impôts des Versaillais n'augmenteront que de la progression des bases d'imposition (+1.7%, proche de l'inflation prévue), sans que les taux de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières (propriétés bâties et propriétés non bâties) ne

Budget de la ville	M€	2013	variation
Recettes de fonctionnement	122	+ 2.2 %	
- Impôts locaux	48	+ 1.7 %	
- Dotation de l'Etat	19	- 1.8 %	
- Compensation de V Grand Parc	13	-	
- produits des services	25	+ 7.3 %	
- Autres recettes	17	+ 2.5 %	
Dépenses de fonctionnement	122		
- Politiques municipales	108	+ 3.9 %	
<i>dont masse salariale</i>	66	+ 3.1 %	
- Intérêts de la dette	2	+ 5.3 %	
- Autofinancement des investissements	12	+ 9.8 %	
Budget d'investissement Ville :	30		
- <i>dit dépenses en travaux et acquisitions</i>	20	+ 4 %	
- <i>dit recettes par emprunts</i>	8	+ 7.1 %	
Budget d'assainissement	5		
- exploitation	3	-	
- investissement	2	-	
Budget total 2013	157	+ 1.8 %	

changent.

Les tarifs des services aux usagers augmenteront de 2% (moins pour quelques services à l'attention des familles les plus défavorisées).

Les effectifs du budget « Ville » sont ajustés en baisse cette année pour la première fois depuis 2010 à 1712 contre 1730 ; les effectifs pourvus s'établissent 1602 contre 1610 en 2012, en retrait de 6.4 % sur les effectifs budgétaires. Les effectifs du budget « Assainissement » se maintiennent à 26 dont 24 pourvus.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat (-0.4 M€) et la limitation des impôts (+ 0.9), les dépenses des politiques municipales peuvent augmenter significativement de 3.9 % (+ 4 M€) :

- du fait de la diminution des intérêts versés
- par limitation de l'autofinancement des investissements, ce qui se traduit par une augmentation des emprunts

- et surtout par une augmentation forte des produits des services de 7.3% soit + 1.7 M€.

Cette dernière augmentation, particulièrement forte, repose en grande partie sur les usagers puisque leurs achats de services représentent 52 % environ des produits encaissés et que les subventions publiques sont plus encadrées.

Par ailleurs, on assiste à une "privatisation" rampante des services et du patrimoine : crèches privées (Babilou, La Maison Bleue, La Part de Rêve) ou financées par d'autres acteurs publics (future crèche d'Artois), maison de retraite Borgnis-Desbordes, rénovation de la maison Lépine-Providence en association avec la foncière Entreprendre pour Humaniser la dépendance

(3 M€ sur 5 au total), vente par le ministère de la Justice de l'hôpital Richaud.

Enfin parmi les dépenses, notons la compensation tarifaire de 371 826€ durant 15 ans au concessionnaire du parking de la Reine, bénéficiaire des recettes du stationnement autour du parking; c'est le résultat du contentieux ouvert contre la ville, du fait de la diminution des abonnements après les élections de 2008. Cette somme représente tous les ans ¾ de point de fiscalité supplémentaire ou cumulée sur 15 ans , 5.6 millions d'euros, soit 28 Mois Molière, 3 Cours des Senteurs ou plus de 11 années d'aide à la construction de logements sociaux. Les autres parkings privés pourraient être tentés de suivre.

Les SDF à Versailles

Les rapports alarmistes des divers mouvements d'aide aux sans-abris nous interpellent tous. Versailles n'échappe pas à cette donnée sociétale incontournable. Des chiffres qui renvoient aux situations alarmantes dans notre pays.

En 2011 à Versailles l'INSEE dénombrait 60 personnes Sans domicile fixe (ou personne sans logement en région Ile de France), dont la moitié était mise à l'abri d'urgence et l'autre moitié vivait dans les bois, les squats ou à la rue. Pour la seule année 2012, on a compté 202 morts en France et deux morts à Versailles: une femme dans l'incendie de son cabanon dans les bois en janvier, un homme de 45 ans sur les marches de la cathédrale en octobre.

Un autre éclairage donne à voir l'ampleur de ces situations, le centre d'accueil de jour SOS accueil qui accueille majoritairement des personnes sans domicile le jour lorsque les hébergements d'urgence de nuit ferment leurs portes : il voit passer dans ses locaux 60 à 80 personnes par jour toute l'année et en période hivernale jusqu'à 130 personnes pour la plupart sans logement au nombre desquelles il y a également des demandeurs d'asile. On peut dès lors constater que le repérage de personnes en très grandes difficultés notamment de logement, est sans nul doute mal estimé.

Les actions préconisées par le législateur sont conduites à Versailles majoritairement par des associations privées, souvent d'origine caritative, avec un soutien effectif de la Mairie via un service propre dépendant du centre communal d'ac-

tion sociale ainsi que par une coordination de toutes les initiatives associatives.

La prise en compte des SDF se déroulent sous deux formes principales:

1 - Le traitement de l'urgence immédiate: dans tous les lieux où se réfugient les personnes, le CCAS et son équipe y effectuent toute l'année des interventions sous forme de maraude et de permanences sociales avec une veille sanitaire. En période de plan hivernal (mesure préfectorale du 1er novembre au 31 mars) , il est fortement aidé par les maraude de l'Ordre de Malte et du Secours Catholique (avec Médecins de rue). Ces maraude ont pour objet de faire du « lien social» mais ne constituent pas une prescription ou une injonction pour les personnes SDF. Ces actions conduisent approximativement à la « mise à l'abri » de la moitié des personnes rencontrées. Sachant que tous les jours pour la personne ,il convient de se mettre en quête d'un nouvel hébergement du soir suivant... Par ailleurs et comme dans toutes les villes de France le 115 est le numéro de référence qui centralise les places libres et reçoit les demandes. A noter que comme partout ce numéro est souvent très occupé et que les places d'urgence sont souvent saturées...

Il conviendrait que puisse s'améliorer une information plus large des habitants de Versailles qui voudraient se saisir de situations individuelles, avec le support de moyens informatiques mis en place avec une coordination et un pilotage par le CCAS.

La mise en place au niveau national depuis 2010, de Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation départementaux (SIAO) permet d'engager le dialogue avec les Sans Abris et d'amorcer un accompagnement allant vers l'insertion et le logement, même si précédemment existaient des initiatives associatives. C'est dans cette perspective que la Mairie conçoit son action à savoir protéger et prévenir notamment par des actions autour de la fragilité budgétaire , des aides à l'alimentation et par une prévention aux expulsions pour les dossiers qui relèvent de Versailles. Ce qui n'est pas le cas de toutes les personnes sans logement approchées dans cette ville car comme indiqué précédemment de nombreuses personnes ne sont pas originaires de Versailles...Il serait souhaitable à ce sujet que « l'accueil inconditionnel », préconisé par le législateur puisse se mettre en place dans le cadre du suivi global de la personne approchée.

2 - L'hébergement, à Versailles est assuré dans plusieurs lieux de diverses natures. L'urgence immédiate se traite en : Centre d'accueil d'urgence et de stabilisation et par des séjours en hôtel limité à une nuit pour les personnes rencontrées par les maraudeurs ou via le 115.

L'autre forme d'hébergement se situe majoritairement dans des accueils plus stables toutefois limités dans le temps pour les usagers type Hôtel Social, Centre hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) (3 à 6 mois renouvelables), structures dédiées souvent aux hommes, très peu aux femmes et quelquefois à des familles et peu aux adolescents (à Versailles à partir de 18 ans). Ces CHRS ont pour mission d'accueillir, loger et accompagner des personnes ou des familles rencontrant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie sociale.

Toutes ces structures de petite taille sont toutes gérées par des associations privées : Hôtel social saint Yves (65 places en CHRS dont 36 en urgence pour les hommes – 3 mois renouvelables - et 23 places pour des familles au CHRS Ozanam), SOS accueil (10 places en CHRS (durée 3 mois), séjour maximum 1 an), l'Ermitage, la maison de ZOE (12 places pour couples avec enfants), Croix Rouge (30 places en CHRS pour hommes à Satory), Saint Jean Labre (hors de Versailles), Rives (spécifique pour les femmes, accueil de jour), AVVEJ accueil femmes isolées ou en difficulté 8 places en CHRS), Œuvre FALRET (CHRS La Marcotte 24 logements dans les Yvelines pour femmes seules et couples sans enfants pour 6 à 18 mois)... Un nombre de places qui s'étoffe dans une structure de type CHRS : les Mortemets avec 65 places auxquelles s'ajoutent en période hivernale 25 places.

Ces actions sont subventionnées ou financées principalement par l'Etat et le Conseil général. Toutefois, elles ne peuvent correctement être opératoires qu'avec l'aide de campagnes diverses de dons (type banque alimentaire) et à un bénévolat, très actif chez certaines d'entre elles, et souvent avec le soutien de professionnels dans les CHRS et points d'accueil .

Concernant le travail de l'urgence immédiate, l'objectif est d'alimenter, mettre à l'abri, procurer un accès à l'hygiène et à des soins immédiats. Les actions conduites tendent à faire accéder les résidents à leurs droits et notamment à celui au logement , mais également à tous les autres et à

la santé principalement ; en effet dans les populations concernées par ces actions , selon des statistiques nationales, 3 personnes sur dix sont dépendantes de substances psycho-actives (alcool et drogues illicites) et 1/3 souffrent de troubles psychiatriques sévères. L'action consiste également à engager une insertion dans le travail et à favoriser si nécessaire l'accès à des formations. Il s'agit d'œuvrer dans le cadre de l'AHI (accueil, hébergement , Insertion). En matière de populations SDF on observe à Versailles comme dans le reste du pays , une montée croissante de femmes avec enfants et de personnes âgées ou juste retraitées...Selon la dernière enquête de la fédération nationale des fédérations d'accueil et de réinsertion sociale, en Ile-de-France, 46% des demandeurs d'hébergement sont des familles et 64% des demandes n'aboutissent pas à une proposition de mise à l'abri.

L'ensemble du dispositif législatif national, mis en œuvre depuis le rapport de Mr Pinte en 2008 sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement des sans-abris, a eu pour effet de produire une loi qui crée un droit inconditionnel de l'urgence et d'installer de ce fait un service public de l'hébergement et d'accès au logement, ce qui constitue une avancée sociale majeure. Cette ambition politique tarde toutefois à se mettre en place : ainsi le droit au logement opposable, certes contenu dans la loi, est inapplicable faute de logements sociaux en nombre suffisant. A Versailles comme ailleurs les places en hébergement temporaire et de transition sont insuffisantes, tant la durée des séjours en CHRS et Hôtels Sociaux se prolonge face au contexte économique et social. Il nous apparaît qu'il vaut mieux créer des logements sociaux et d'insertion plutôt qu'ouvrir des places dans des gymnases... ou en poussant les murs des structures déjà saturées. Il conviendrait de lancer une réforme en profondeur de l'hébergement d'urgence.

Même si durant les plans hivernaux, les expulsions locatives s'arrêtent, on peut néanmoins constater que la trêve hivernale est, comme le déclare Christophe Robert de la Fondation Abbé Pierre, « un espèce de rond-point dans lequel il n'y a pas de sortie ».

Les élus nous parlent d'un problème de plus en plus insoluble à mesure que les familles se décomposent ou s'enfoncent dans la précarité à l'aune des difficultés économiques. La politique de Prévention effectuée par la mairie auprès de

ces populations SDF est positive mais ne saurait masquer l'absence d'une résolution de ces situations sur la durée tel que le préconise le législateur. Il s'avère qu'un traitement plus structurel de l'accès au logement contribuerait à une réponse plus complète à la situation des personnes sans domicile, le seul effort en la matière à Versailles portant sur le PLS et les étudiants. Il serait nécessaire, pour en finir avec « la gestion au thermomètre » des sans abris, de connaître leur nombre et leurs situations administratives et sociales. Cela permettrait de vérifier en fin de période hivernale l'état exact des hébergements et surtout d'engager la mise en œuvre de toutes les obligations de la loi.

La coordination des associations de solidarité internationale se met en place

En 2011, sous l'impulsion d'Essor de Versailles, 7 associations avaient participé à la semaine de la solidarité internationale en organisant une exposition et une soirée d'échanges à la maison de quartier de Porchefontaine axée sur des témoignages de jeunes partis en séjour humanitaire. En 2012 ce sont 16 associations qui ont participé

à la semaine de la solidarité internationale : 9 associations résultant d'initiatives prises par des versaillais et dont le siège et le centre de décisions sont à Versailles et 7 associations à caractère national mais ayant une représentation à Versailles (cf logos ci-après).

Deux évènements ont été organisés :

-une exposition qui s'est tenue dans le hall du premier étage de la mairie du 20 au 24 novembre. Chaque association a pu ainsi présenter son activité et répondre aux questions des visiteurs...hélas trop peu nombreux

-une soirée d'échanges organisée et animée par Essor qui s'est tenue le 21 novembre à la salle Richard Mique. Une centaine de personnes ont assisté à cette soirée qui a comporté deux temps:

-un exposé sur la problématique du développement, les relations nord sud, le rôle de l'aide extérieure par deux universitaires experts en économie du développement : Philippe Hugon, professeur émérite à l'université Paris Ouest et Vincent Géronimi maître de conférences à l'université de Versailles St Quentin en Yvelines

-des témoignages apportés par des responsables de quatre associations (figurant parmi les 16) :

*NOSE (Nord Ouest Sud Est pour un meilleur



monde) : collecte et envoie du matériel médical et informatique au Bénin

***Versailles Afrique** : finance et accompagne des projets éducatifs et de développement économique dans la province du Katanga en République Démocratique du Congo

***SIPAR** : finance et met en œuvre des projets d'apprentissage et de développement de la lecture au Cambodge

***Frères des Hommes** : finance et accompagne des projets de formation et de développement économique mis en œuvre par des partenaires locaux dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine. La présence à la soi-même d'un partenaire rwandais a été l'occasion d'illustrer le mode de fonctionnement de Frères des hommes

Ces manifestations ont permis d'accroître la visibilité des associations de solidarité internationale dans le paysage versaillais ,notamment vis-à-vis de la Mairie qui a facilité leur organisation et la communication,notamment par des affiches et des articles dans le magazine municipal.

Une dynamique a été engagée et il faut la poursuivre par la formalisation du réseau de fait constitué par les 16 associations,susceptible d'ailleurs de s'étendre à d'autres.

Il faut aussi pérenniser la présence des associations au forum du mois de septembre dans le cadre d'un village de la solidarité internationale et leur participation à la semaine de la solidarité internationale de novembre sous des formes renouvelées

D'autres actions pourront être engagées en dehors de ces événements par tout ou partie des associations du réseau, notamment des actions d'information auprès des jeunes, des campagnes de recherche de financement ...

Abattre les frontières de l'indifférence ,de l'égoïsme voire du mépris à l'égard des pays du sud n'est pas chose aisée. La déclaration de certains conseillers municipaux (heureusement minoritaires) refusant l'attribution de subventions (au demeurant fort modiques) à des associations de solidarité internationale est là pour en témoigner. Il ne faut pas baisser les bras et continuer à alerter et à sensibiliser l'opinion . La solidarité ne doit pas être considérée seulement comme un devoir, mais comme une chance, une richesse,une ouverture...

La politique des circulations douces

1 -Poursuite des aménagements cyclables

En 2012, la municipalité a poursuivi son programme pluriannuel d'aménagements cyclables, notamment :

-Poursuite de la piste cyclable bidirectionnelle sur le terre-plein de l'avenue de Paris vers Viroflay.

-Aménagement d'une piste cyclable bi directionnelle et d'une allée piétonne avenue de l'Europe.

-Création d'une bande cyclable unidirectionnelle à la montée vers l'avenue de Paris à Porchefontaine,

-Déploiement des zones 30 à savoir : Quartier des prés, Quartier Clagny-Glatigny (partie Nord Ouest), Partie Est du quartier Bernard de Jussieu -Petits Bois. Une partie du quartier St Louis a déjà fait l'objet d'aménagements en zone 30 les années auparavant. Parallèlement, la ville de Versailles a augmenté les places de stationnement vélos sur les trottoirs. Elles deviennent insuffisantes dans certaines parties de la ville (place du marché, gare Rive droite) en raison du développement de l'usage du vélo mais aussi de l'appropriation de ces places par des cycles motorisés éprouvant des difficultés à stationner sur la chaussée.

2 - Un développement concerté

La municipalité s'appuie sur les Conseils de quartier pour déployer sa politique cyclable. Le processus est le suivant. Dans le cadre de son schéma directeur, les services techniques de la ville élaborent chaque projet, qui, une fois validé par l'observatoire des déplacements (composé d'élus), est proposé au conseil de quartier. Le conseil, dans ce domaine, exprime un avis formalisé par un vote. Il peut également (avec l'aide éventuelle de sa commission « transport et déplacement ») proposer directement un aménagement. La commission extramunicipale des circulations douces créée en 2004 fait des propositions en amont et donne son avis sur le schéma directeur et sur les projets. C'est le Conseil de quartier qui est souverain a souligné plusieurs fois l'équipe municipale.

3 - Un développement hétéroclite ?

Les projets peuvent être abandonnés, modifiés à la demande des conseils de quartier (Voir piste

cyclable de Porchefontaine) voire même rejetés (premier projet d'aménagement de carrefour de la place Thiers) ou refusés jusqu'à présent (pas de mise en place de zone 30 à Montreuil)

Pire aujourd'hui, une poignée d'habitants remet en cause des doubles sens cyclables pourtant décidés par des conseils de quartier, court-circuitant complètement le processus démocratique.

Si nous n'y prenons garde, chaque quartier aurait son interprétation des zones 30 et des normes. Certains auraient des doubles sens cyclables, d'autres non. La cohérence et l'homogénéité nécessaire à la réalisation d'une véritable continuité cyclable au niveau de la ville seraient mise en cause.

Création de VeloVersailles

Les objectifs de VeloVersailles, la toute nouvelle antenne de VeloBuc créée en septembre 2012 sont :

- faire reconnaître la marche à pied et le vélo comme moyens de déplacement à part entière Versailles au quotidien,
- développer des aménagements urbains en faveur d'un apaisement de la vitesse
- encourager le respect mutuel entre usagers.

Venez nous rejoindre

Contact : veloversailles@gmail.com
site internet : <http://velobuc.free.fr/versailles.html>

Quelle ligne verte du Grand Paris Express dans les Yvelines ?

Le métro Grand Paris Express a vu son coût grimper de 20 à 30 milliards d'euros. Avant une

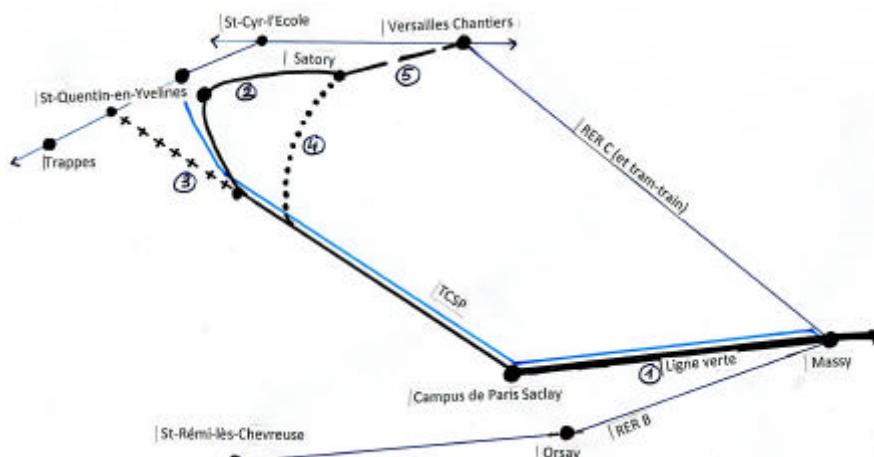
décision attendue en février 2013, le rapport Auzannet de décembre 2012 préconise en conséquence une mise en œuvre très progressive du projet : dans les Yvelines, ce serait une première section de la ligne verte de Massy au Campus de Paris Saclay, la suite vers Versailles étant repoussée de plusieurs années. De plus cette ligne étant peu rentable, il est proposé d'utiliser un système plus léger et plus économique.

Rappelons qu'Essor de Versailles avait milité pour une modernisation des deux RER qui ceinturent le plateau de Saclay - B au sud et C au nord (avec prolongation du tram-train Evry – Massy jusqu'à Versailles) – et pour des transports en site propre nord-sud entre ces deux RER.

Pour les tenants du métro, la question se pose de d'un tracé économique au-delà du campus. Le tracé initial desservait St-Quentin-en-Yvelines , Satory et Versailles Chantiers (tracé 2+5 sur le schéma joint).

Pour diminuer les coûts :

- St-Quentin en Yvelines plaide pour un prolongement le long de la grande avenue de l'Europe gare sur le réseau transilien (ligne Versailles Chartres) ; Versailles Chantiers serait desservie par correspondance et Satory depuis Chantiers par liaison hectométrique rapide; dans ce schéma, les nombreux bus venant de St-Quentin-en-Yvelines et entrant dans Versailles seraient terminus à la gare de Satory (tracé 3 + tracé 5).
- Versailles pourrait alors préconiser une ligne reliant directement les deux pôles de l'OIN de Saclay, le Campus et Satory , prolongée jusqu'à Chantiers ; St-Quentin serait alors desservie par correspondance à Chantiers (tracé 4 + 5).



13 années d'accidents routiers à Versailles

Année	accidents	Blessés légers	Blessés graves	Morts
2000	248	270	32	1
2001	220	201	16	5
2002	176	178	22	1
2003	159	145	30	1
2004	147	151	34	0
2005	150	141	21	1
2006	141	135	29	1
2007	130	123	17	3
2008	124	106	11	2
2009	99	88	7	3
2010	142	60	17	2
2011	125	50	13	4
2012	134	104	11	1
Total (13 ans)	2095	1752	260	25
par année	161	135	20	2

Source : Commissariat central de Versailles

Versailles et ses Conseils de Quartier - La démocratie locale

La ville de Versailles n'a pas attendu la Loi Vaillant, loi de 2002 relative à la Démocratie de proximité pour instituer des Conseils de Quartier: Versailles en créant ses premiers conseils de Quartier en 1978 était une ville pionnière. En 2008, la Ville finalise une Charte municipale relative au fonctionnement des conseils de Quartier. Cette Charte précise la vocation des Conseils de Quartier, notamment :

- consulter les Versaillais : relayer leurs attentes, repérer les projets dans les quartiers et les suivre
- informer les versaillais des grandes orientations de la municipalité
- participer à l'animation des quartiers
- le fonctionnement des Conseils de Quartier à Versailles ne répond pas à un cadrage préalable : les projets présentés par la municipalité appa-

raissent à « géométrie variable » aussi bien au regard du mode de participation retenu (vote, questionnaire ou discussion simple) que de la conduite du projet mise en œuvre. Cette élasticité est un atout ; mais aussi, une des limites observées dans le fonctionnement lacunaire de certains conseils de quartier.

Depuis sa création en 1995, Essor de Versailles s'est constamment intéressée au développement de la démocratie locale et notamment des conseils de quartier. En 2004, ESSOR (numéro n° 6) avait déjà souligné les difficultés auxquelles se heurtent les Conseils de Quartier dans leur fonctionnement :

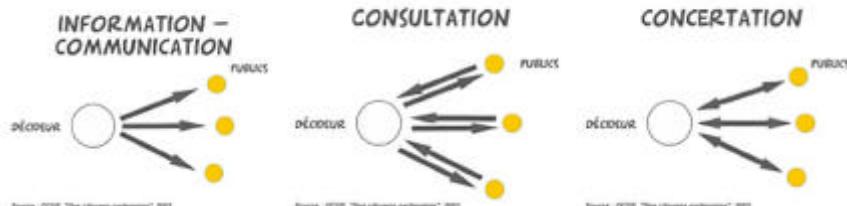
« Une réflexion, pour la prochaine mandature, sur un mode d'élection pour les représentants des associations qui puisse permettre à une association bien implantée dans le quartier, de participer au conseil, quelle que soit sa taille. On a constaté une amélioration dans le fonctionnement des conseils, le travail en commission semble être devenu la règle. L'ensemble des conseils a réfléchi aux problèmes de stationnement, tout en déplorant qu'ils soient déconnectés des problèmes de circulation. C'est une réflexion difficile, car il faut dégager des propositions d'intérêt général à partir d'une foule d'intérêts particuliers, si l'on veut qu'elles soient prises en compte Mais d'autres problèmes importants ne semblent pas, pour le moment, avoir trouvé de solutions satisfaisantes. »

Nous pouvons constater l'actualité de cette analyse au-delà des 9 ans parcours. Nous pouvons nous interroger aussi sur un constat parfois de régression dans le fonctionnement de plusieurs Conseils de quartier.

Les exemples traités démontrent que conformément à la Loi Vaillant, la municipalité détermine le niveau de participation souhaitée question par question, puisque le Conseil de Quartier est engagé sur l'un des processus relatifs au mode participatif –information – consultation –concertation.(voir schéma joint)

Par principe, les Conseils de Quartier sont inscrits

Les 3 modes de participation mis en œuvre



Source : DSEE, "Une élégante performance", 2001

Source : DSEE, "Une élégante performance", 2001

Source : DSEE, "Une élégante concertation", 2001

<i>Contrôle citoyen</i> : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.	
<i>Délégation de pouvoir</i> : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.	Pouvoir effectif des citoyens
<i>Partenariat</i> : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens	
<i>Conciliation</i> : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.	
<i>Consultation</i> : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.	Coopération symbolique
<i>Information</i> : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.	

sur un mode de participation non décisionnaire. Si l'on retient les 6 niveaux de participation d'ARSTEIN (voir schéma joint), Versailles se positionne clairement sur la « coopération symbolique » et ne concède aucun pouvoir aux citoyens de la ville.

Dans la perspective d'un renforcement de la place de la concertation à l'échelle des quartiers, le Conseil de Quartier doit pouvoir être :

- une caisse de résonnance des attentes de ses habitants au regard de leur cadre de vie ;
- un relai d'information des projets définis par la Mairie et ayant un impact sur le cadre de vie des habitants. Le conseil de Quartier n'est pas enfermé dans un champ de compétence prédéfini en raison de l'importance du projet : l'activité du Conseil reste à « géométrie variable » ;
- une instance dans laquelle des projets sont susceptibles de s'élaborer ;
- une instance de coordination et de mise en synergie des principaux acteurs – membres du Conseil – Mairie et ses services techniques ;
- une instance de diffusion de l'information et de meilleure connaissance pour tout habitant de son cadre de vie dans son quartier ;
- un lieu de rapprochement des associations de quartier.

Une réunion organisée le 28 novembre 2012 par l'Association Versailles Environnement et Initiative (VEI) a mis l'accent sur des questions encore en suspens :

- Quelle est la place laissée à l'initiative citoyenne et aux membres du conseil de quartier ?

Ceux-ci ont fait la démonstration qu'ils pouvaient aussi être force de proposition et conduire avec l'appui de la mairie et de ses services techniques un projet à l'échelle d'un quartier.

- Comment des projets novateurs et reconnus dans leur pertinence seraient-ils susceptibles d'émerger alors qu'ils n'étaient pas contenus dans le programme associé à la mandature du maire ?
- Comment pourrait-on améliorer la diffusion de l'information qui émane des Conseils de Quartier ?
- Ne serait-il pas opportun d'organiser à l'échelle de la ville et sous l'égide de la mairie un « FORUM » des Conseils de Quartier ?

Nous avions fait cette proposition début 2006 et l'avons réitérée régulièrement et récemment dans la lettre adressée le 2 février 2013 par Essor de Versailles et VEI au Maire de Versailles dont le texte suivant est extrait :

“Retenant diverses propositions déjà exprimées y compris en conseil de quartier, et suite à une réunion-débat en novembre organisée par VEI avec la participation très appréciée de plusieurs présidences de conseils de quartier sur la conduite des débats et des projets dans les conseils de quartier, il ressort un souhait de partage régulier des expériences de chaque conseil.

Pour répondre à cette demande, la mairie pourrait organiser tous les ans un forum des conseils de quartier en y invitant tous leurs membres avec pour objectif d'améliorer l'efficacité des conseils au service de Versailles et de ses habitants. Ce premier forum des conseils de quartier pourrait se tenir avant la fin de l'été 2013...”

Sauvegarde du commerce de proximité au cœur des quartiers de Versailles

1 - La fragilité du commerce de centre ville et la politique de la Mairie

Le commerce de centre ville souffre du développement des :

- achats par internet : *ainsi les ventes de livres sont passées de 8 % en 2007 à 13 % en 2010. Amazon écume le marché tout en bénéficiant de primes d'aménagement du territoire et en payant illégalement ses impôts (à moindre niveau) à l'étranger pour des ventes en France...*
- centres commerciaux en périphérie (Parly2 – Vélizy – Bois d'Arcy ...)
- drive-in (projet en cours) : *concept récent qui proposent certaines enseignes consistant pour le client à demander la préparation de ses courses à distance (commande par internet) et à reprendre la marchandise tout en restant au volant de sa voiture une fois la commande prêtée.*
- De plus, les charges foncières et fiscales augmentent fortement au point de créer un « effet de ciseaux » pour de nombreux commerces n'ayant pas un résultat d'exploitation susceptible de financer la dynamique des charges... Le commerce des centres de quartier de Versailles n'échappe pas à l'impact de cet environnement de plus en plus difficile pour le commerce indépendant.

Si le développement économique devient une prérogative de Versailles Grand Parc, l'appui au commerce reste dans le champ de compétence de chacune des communes.

Les résultats statistiques présentés dans ce dossier sont issus des données infra-communales de l'INSEE et regroupés par quartier. La Base permanente des équipements (BPE 2010) recense, sur le strict périmètre de la Ville de Versailles, 465 commerces concentrés à hauteur de 75% sur les 2 quartiers historiques de Versailles : Notre-Dame (54%) et Saint Louis (21%). De plus, Versailles regroupe 1 045 services aux particuliers, soit un total de 1510 établissements au plus.

Que nous dit la municipalité de Versailles consciente de la nécessité de sauvegarder le commerce de quartier dans les différents quartiers de la Ville ? :

« *Notre action est multiple. Tout d'abord, nous faisons le maximum pour maintenir la stabilité du tissu économique. C'est un objectif quotidien... Versailles compte 1913 commerçants, artisans et entreprises de services, chiffre en légère progression par rapport à 2011 (+ 5%)* » - Marie Boëlle adjointe au Maire déléguée au Commerce et au tourisme dans le Magazine d'information de la Ville de Versailles de Novembre 2012.

F. de Mazières a pu évoquer le développement du commerce à Versailles en constatant que depuis le début de sa mandature les commerces ont augmenté de près de 300 (1 600 à 1 900).

Nous pouvons observer à la fois le « flottement » des données affichées par la Mairie et son objectif d'inscrire l'action municipale dans une communication auto valorisante.

L'action de la municipalité se traduit, certes, par des campagnes telles qu'*« acheter versaillois »* associée à une carte de fidélité et à l'adhésion au « système client-roi », par l'articulation d'un projet d'aménagement avec le développement du commerce destiné aux touristes à l'exemple de la Cour des Senteurs, « nouvelle porte d'entrée touristique » de Saint Louis.

La Municipalité de Versailles reste fondamentalement frileuse dans ses actions (très fragmentaires) de soutien : en comparaison, nombre de communes des Hauts de Seine ont des engagements sensiblement plus importants et à une toute autre échelle. Frilosité aussi d'une municipalité prompte à invoquer le respect strict des principes libéraux légitimant ainsi une règle de non-intervention dans l'économie des baux et de la libre concurrence

2 - Le sauvetage de la librairie « Un Ange passe »

Le soutien opérationnel d'Essor de Versailles avec l'appui de la plupart des associations versaillaises U.V.C.I.A., SAVE, VEI pour maintenir l'activité d'un « Ange passe » librairie de la rue du Général Leclerc nous a permis de mieux



mesurer l'étranglement dans lequel peuvent se débattre certains commerces entre le bailleur enclin à doubler, voire à tripler, le loyer lors du renouvellement du bail commercial et sa marge commerciale insuffisante.

Pour le quartier Saint-Louis, « Un Ange passe » présente des qualités spécifiques :

- un lieu d'animation et de rayonnement de la littérature qui participe à cette chaîne du livre de l'écrivain au lecteur en passant par la médiation du libraire : tous les mois, des écrivains sont invités pour parler de leurs livres devant un public nombreux et attentif dans le cadre des activités de l'Association Littéraire "Paroles d'encre".
- une librairie indépendante: son libraire est un professionnel largement reconnu à telle enseigne que France Inter est encore venu l'interroger vendredi 22 Juin en sa librairie sur ses « coups de cœur » pour l' été 2012.

- une librairie historique et emblématique du patrimoine de Saint-Louis.

A fin juin 2012, Serge Bessière engage le dos au mur son combat pour la survie de sa librairie et lance une pétition qui recueille de nombreuses signatures.

Nos analyses ont mis en évidence les facteurs

10 boutiques sont actuellement vides, non exploitées (situation en Juin 2012) rue du Général Leclerc

N°	Dénomination du commerce	Nature du commerce	Arrêt d'exploitation depuis :
9	SLI ATMB	Matériel informatique	3 ans
13	HARO BIKES	vélos	2 ans
18	L'art du parfum		
19	Atelier des artisans & compagnons		2 ans
22	Laverie libre automatique		4 ans
23	Boutique vêtement		2 ans
25	Bijouterie joaillerie		1,5 an
26	DAMMAN frères	thé	2 ans
27	Boutique vêtement		2 ans
28	Galerie Langton	tapis	1 an

négatifs suivants :

- secteur à commercialité décroissante, en perte de vitesse (voir tableau joint)
- concurrence souvent importante
- caves inutilisables (inondables)
- taxes foncières répercutées par les bailleurs
- baisse de 3% du stationnement en 3 ans (2007/2009) sur le périmètre concédé à « Q.PARC » par la municipalité (parking de la Cathédrale et places sur voirie associées)

Le dossier formalisé par Essor de Versailles a été le ciment de notre action et nous avons armé l'avocate de Serge Bessière dans la perspective d'une rédaction des conclusions devant être communiquées à la partie adverse. L'action s'est depuis lors éteinte.

Au niveau associatif, nous avons organisé en temps record la mobilisation sur les 5 axes suivants:

The first screenshot shows a headline: "Saint-Louis • Les propriétaires veulent doubler le loyer !" with a date "EP - 6. 02.12". Below it is another headline: "La librairie "Un Ange passe"en danger".

The second screenshot shows a headline: "Saint-Louis • Rue du Général-Leclerc: La librairie "Un Ange passe" sauvee" with a date "EP - 6. 02.12". Below it is another headline: "L'agence de".

Les médias :

- Nous avons saisi « *Toutes les nouvelles de Versailles* » qui a largement contribué par la qualité et la pertinence de ses articles à populariser le combat de Serge Bessière. En complément, « *Monversailles.com* » a aussi participé à la défense de la librairie par son recueil de nombreuses signatures. L'article du *Parisien* a eu son impact.

La pétition :

- Au total, la pétition aura recueilli plus de 1 000 signatures.

La mobilisation associative :

- En tout premier lieu Essor de Versailles, V.E.I., « Les SAVE », mais aussi l'Union Versaillaise des commerçants et Artisans – U.V.C.I.A. (lettre de Jacques Lemonnier) ont constitué le nécessaire trait d'union entre la librairie et les habitants de Versailles

La municipalité et nos édiles :

Nous avons écrit au Maire, à plusieurs reprises, aux conseillers municipaux et maires -adjoints de Versailles avant le dernier Conseil municipal précédant les vacances afin que l'équipe municipale soit interpellée sur le soutien susceptible d'être mis en œuvre à l'échelon municipal : le Maire F.de Mazières s'est proposé de recevoir le directeur d'Orphéopolis (actuel propriétaire des murs de la librairie après une récente donation)

Un lobbying direct auprès d'Orphéopolis :

Les nombreuses lettres à l'initiative des associations et individuels (pour certains des donateurs) ont permis d'éclairer Orphéopolis qui a pris conscience des enjeux d'une modification du montant du loyer pour le libraire.

Au-delà du résultat qui pulvérise toutes nos espérances - le renouvellement du bail sans augmentation du loyer accordé par le propriétaire - , il subsiste des questions de fond et malheureusement transversales à la plupart des commerces du quartier et notamment des rues du général Leclerc et de l'Orangerie.

Le commerce à Versailles Grand Parc :

- plus de 2 000 commerces (16% dans le domaine des services)
- 64 pôles commerciaux, dont un pôle structurant à vocation régionale et de nombreux pôles de proximité.
- un taux de vacance de 7,8% (moyenne nationale : 13%) qui montre la vitalité du tissu commercial
- 10 marchés actifs avec 24 jours de marché par semaine, 640 étals dont 540 en alimentaire

3 - Comment sauvegarder le secteur de la librairie indépendante ?

Les préconisations d'Essor de Versailles

Essor de Versailles finalise ses préconisations selon les principes suivants :

- la sauvegarde du commerce de centre ville presuppose des actions inscrites dans des partenariats associant par convention acteurs et institutions en capacité de se mobiliser pour le maintien et le développement d'une «commercialité » de quartier
- les actions de soutien sont plurielles et systématiques à l'exemple du dispositif mis en œuvre par la CCI du 92 apportant un fort appui aux projets de revitalisation commerciale. Pour l'essentiel, ces actions sont largement transférables dans le contexte de Versailles et de ses quartiers.

En ce domaine, nous pouvons être en droit d'attendre des Institutions et de nos édiles:

- Une plus grande volonté politique
- Un renforcement de l'opérationnalité.
- Un management et un pilotage «en mode projet »

Essor de Versailles interroge les élus de Versailles et de V.G.P., la Chambre de Commerce et d'Industrie des Yvelines, le Conseil Général, l'U.V.C.I.A. sur le niveau des réponses à apporter au soutien du commerce.

En prenant l'exemple des actions mises en œuvre par la CCI des Hauts de Seine en partenariat avec 12 communes du département, Essor de Versailles demande pourquoi ce qui s'applique à Chaville, Sèvres ou Rueil ne saurait être transférable à Versailles ou plus largement sur la plupart des communes de V.G.P.

En effet, la CCI des Hauts-de-Seine apporte son **appui aux projets de revitalisation commerciale** et s'investit auprès des associations de commerçants et des collectivités locales (conventions de partenariat).

Elle participe activement à **differentes actions ciblées sur le commerce** :

1 - Réalisation de diagnostic de l'équipement commercial

2 - Accompagnement des managers du commerce

Le manager du commerce coordonne les actions en faveur de la revitalisation des centres-villes, en concertation avec les commerçants et leurs associations, les partenaires publics (mairie, préfecture, Conseil général,) et privés (conseils de quartiers, associations de riverains).

Les principales missions du manager du commerce consistent à :

- sauvegarder et dynamiser le **commerce de proximité**
- « tutorer » le commerçant dans son activité
- soutenir l'**action des commerçants** et de leurs associations
- monter des opérations de communication et de **marketing direct**
- favoriser la création de **nouveaux commerces de proximité**

Concrètement le manager doit notamment :

- **cordonner les démarches administratives:** permis de construire ou de réaménagement, autorisations diverses...
- **faciliter le parcours d'entrepreneur du commerçant** comme il est souhaitable de le faire pour tout entrepreneur qui débute (cf pépinière d'entreprises) sous tous les aspects (étude du marché, - plan de développement, financements, droit des affaires, comptabilité ,droit social)

3 - Animation du Club départemental des Managers du Commerce

4 - Appui à l'organisation d'opérations de rénovations de vitrines et ateliers sur l'aménagement de vitrines

Dans le cadre d'opérations partenariales Ville – CCI des Hauts-de-Seine, soutenues par le **FISAC** (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), le commerçant peut bénéficier d'une **subvention destinée à rénover sa vitrine**. Cette subvention (soumise à condition d'éligibilité et de plafonnement) peut couvrir jusqu'à 60% de la dépense d'investissement depuis le décret du 30 décembre 2008 (40 % si le FISAC est antérieur au 30/12/08).

5 - En complément, des ateliers sur l'aménagement des vitrines et des points de vente sont proposés sur les villes en convention de partena-

riat avec la CCI des Hauts-de-Seine

6 - Soutien aux associations de commerçants locales :

- Soutien à la création d'association (choix des statuts et règlement intérieur...)
- Conseil pour la réalisation d'actions de communication et d'animations commerciales, notamment soutien aux associations pour la création ou la refonte de leur site Internet collectif (animation de groupes de travail, cahier des charges)..
- Recherche de prestataires techniques : prestataires de services, agences de communication
- Montage d'opérations partenariales avec les collectivités locales : animations commerciales, études, développement commercial, carte de fidélité Kikoo...
- Financement des actions : aide PROCOMS 92, subvention départementale pour dynamiser les actions des groupements de commerçants

7 - Animation du réseau des Présidents d'associations de commerçants des villes en convention

QUESTION : Pourquoi ce qui se réalise à Chaville, Sèvres, Rueil ou Boulogne serait impossible à VERSAILLES ?

D'une blague de potache à un buzz planétaire.

Le 14 octobre les Nouvelles de Versailles titrait : " Zlatan Ibrahimovic s'installe à Versailles " Le lieu était précisé: parc Chauchard et même le loyer 40 000 € par mois !!!! L'information était démentie dans le numéro suivant

Mais une semaine plus tard le 21 octobre le Figaro reprenait l'information (1/4 de page dans la rubrique Paris) en la mettant toutefois au conditionnel : " La maison du footballeur star du PSG serait située dans le Parc Chauchard ".L'article reprenait le montant du loyer (40 000€ par mois) précisant qu'il s'agissait " d'une maison dotée de quatre chambres,d'une cuisine ultra moderne et d'une très grande salle de bains ".A ce prix là, on ne s'attendait pas à moins !!!

Autant l'article des Nouvelles de Versailles n'a eu qu'un écho local, autant l'article du Figaro a constitué une véritable bombe. Dès le 21 après midi toutes les radios d'information reprenaient la nouvelle en boucle. Plus de cent sites Internet consacrés au football, à l'immobilier, à la vie des people relayaient l'information dans le monde entier.

www.lefigaro.fr/.../PATRIMOINE & IMMOBILIER/Immobilier

23 oct. 2012 – La maison du footballeur star du PSG serait située dans le parc privé Chauchard.

Dans les jours qui ont suivi, journalistes, paparazzi, curieux envahissaient le Parc Chauchard à la recherche de la maison du footballeur. Pensant qu'il s'agissait du pavillon de Musique de la Comtesse de Provence, ils tentaient de s'introduire dans le jardin de cette propriété et prenaient force photos au télé objectif ,espérant immortaliser Zlatan et sa famille. A tel point que le propriétaire du Pavillon de Musique a du demander le concours des forces de l'ordre pour écarter les curieux.

Très vite le président de l'association syndicale du Parc Chauchard tente de faire passer des démentis. Mais le mal est fait et la rumeur s'amplifie.

Pour le Figaro, les choses se compliquent. L'article est paru dans la rubrique Paris qui s'interrompt pendant les vacances scolaires. La journaliste concernée reconnaît qu'elle n'a pas vérifié l'information qui lui est venue d'un correspondant versaillais habituellement fiable !!!!! et part en vacances. Le responsable de la rubrique sports ne s'estime pas responsable de l'article initial et ne veut pas s'en mêler. Le démenti du Figaro ne paraîtra en fait que le 13 novembre sous forme d'un petit encart de 9 lignes, très peu visible.

Il faut dire qu'entre temps le président du Parc Chauchard avait contacté quelques grands media (TF1, Europe1...) dont les articles étaient toujours sur Internet reprenant celui du Figaro. Plusieurs d'entre eux ravis de faire la nique à leur confrère ont publié un rectificatif sur Internet, repris aussitôt par de nombreux autres sites.

" Zlatan sème la pagaille à Versailles " " Quand Zlatan rompt la tranquillité d'un quartier " " Le roi Ibra n'habite pas Parc Chauchard " " L'énorme rumeur Zlatan démontée par Brière " (nom du président du Parc Chauchard) " Zlatan à Versailles, une mauvaise blague d'adolescents " .

Mais tout n'était pas fini car le Point dans une édition consacrée à Versailles le 15 novembre reprenait l'information. " Pour Ibrahimovic, c'est royal. L'international suédois aurait eu un coup de

coeur pour une maison qui jouxte le pavillon de musique de la comtesse de Provence ". La journaliste n'avait pas eu le temps de vérifier l'information et n'avait pas vu les démentis.

Alors d'où est partie cette fameuse rumeur devenue incontrôlable ? A priori d'un canular monté par quelques ados du quartier et diffusé sur les

réseaux sociaux. Avoir Zlatan comme voisin, c'est le must et pourquoi pas 40 000 € par mois quand on sait quels sont ses gains.

Mais ce qui est le plus surprenant dans cette affaire au demeurant sans importance, c'est comment des informateurs apparemment sérieux ont pu diffuser la fausse nouvelle à des journalistes et pourquoi ces journalistes ont gobé l'information sans vérification. Le montant présumé du loyer totalement délirant aurait quand même du attirer leur attention.

La morale de cette histoire c'est qu'il ne faut pas raconter n'importe quoi sur les réseaux sociaux et qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on lit dans les journaux.

Les inconnues du projet de Versailles Chantiers

La ville a lancé les travaux de la traversée des étangs Gobert: espaces verts et voie d'accès à la future gare routière pour 1500 bus. Plusieurs associations ont réagi sur les problèmes de garde-voies du chantier et de circulation des camions croisant de nombreux scolaires. Ces travaux devraient s'achever à la mi-2013.

Le pôle d'échange multimodal (gare routière et gare SNCF rénovée et agrandie) devrait être opérationnel en 2016.

Restent deux inconnues aux yeux de tous :

- l'abandon du projet immobilier (logements+ bureaux) qui fait l'objet d'un contentieux avec l'ancien promoteur Nexity, avec un risque très important sur les finances de la ville,
- les problèmes de circulation : bouchons et sécurité des scolaires place Poincaré et aux Francines.

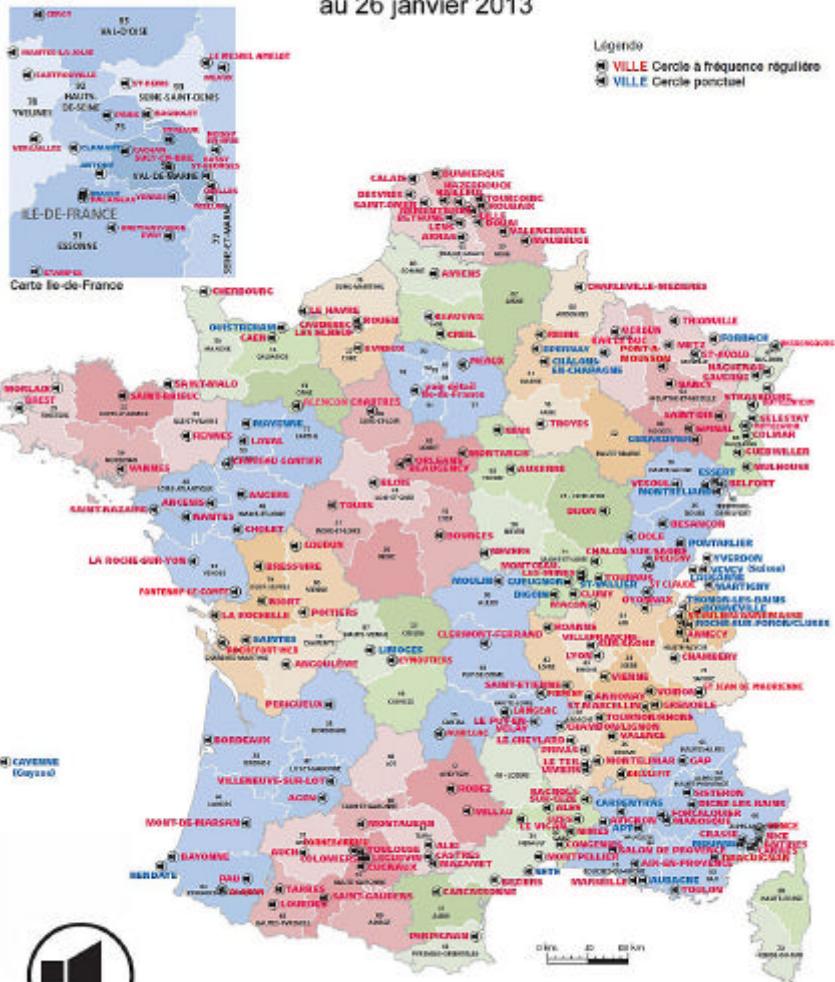
Le Cercle de Silence de Versailles entre dans sa 5ème année

En novembre 2012, le Cercle de Silence de Versailles a fêté sa 5ème année d'existence. Tous les deuxièmes jeudis du mois, de 18h à 19h,

des personnes se réunissent en cercle et en silence autour d'une lanterne allumée, au marché aux fleurs de Versailles, près du nœud central des bus Phébus, près de la Préfecture et des tribunaux de Versailles; une lettre mensuelle est distribuée aux passants et des panneaux expliquent leur présence : ils manifestent par leur silence leur soutien aux droits à la dignité et au

Cercles de silence en France

au 26 janvier 2013



Cette carte est à titre indicatif. Si vous avez connaissance d'autres Cercles de silence non référencés ici, merci de nous en faire part.



cercle de silence

respect des étrangers en France ; à l'initiative des Franciscains de Toulouse en 2007, 180 Cercles de Silence existent en France actuellement (en plus de Versailles : Mantes et Sartrouville dans les Yvelines)

La situation des étrangers à Versailles

Une séance solennelle de « Parrainage Républicain » a été organisée par le RESF 78 (Réseau Education Sans Frontières) le samedi 10 mars 2012 à la salle Montgolfier de Versailles: 7 jeunes enfants dont les parents étaient menacés d'expulsion malgré leur parfaite intégration et 2 jeunes majeures scolarisées mais expulsables ont été parrainés par des élus et des citoyens de Versailles et du 78 de tous bords ; tous les parrainés sont régularisés aujourd'hui.

On ne voit plus la longue file d'attente à la porte de la Préfecture de Versailles. Sous la pression d'un collectif d'une vingtaine d'associations pour la défense des étrangers, une meilleure organisation du service des étrangers de la Préfecture permet d'entrer plus vite et d'attendre moins longtemps guichets successifs pour régulariser sa situation.

La Circulaire Valls du 28 novembre 2012 a le mérite de préciser des règles claires et les mêmes pour toutes les préfectures de France ; mais elle est loin de régler tous les problèmes et reste en deçà de ce que les associations de défense des étrangers demandaient, spécialement pour les jeunes majeurs sans papiers à leurs 18 ans. La préfecture de Versailles a adopté la voie postale pour les personnes qui entrent dans les critères de la Circulaire, avant d'entamer de gros travaux à l'intérieur de ses locaux au 2ème semestre 2013.

Plus de stationnement sauvage Boulevard de la République

Le stationnement abusivement toléré de 4 files de voitures sur les trottoirs va disparaître. *“Un projet, d'une envergure importante tant au niveau financier, technique que politique sera mené l'année prochaine”* d'après le magazine Versailles de février 2013. Nous nous en réjouis-

sons et souhaitons que le projet de piste cyclable prévu soit réalisé.

Le Contrat de développement territorial de Versailles St-Quentin-en-Yvelines: un nouvel objet mal identifié

La loi du Grand Paris de 2010 (modifiée en janvier 2013 par la loi de mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social) crée un outil majeur pour le développement du Grand Paris notamment autour des gares du métro automatique Grand Paris Express: le contrat de développement territorial (CDT) signé par l'Etat, les communes et les intercommunalités auxquels peuvent se joindre la région et les départements.

Les contrats définissent les objectifs, les priorités et les modalités de mise en œuvre en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles. En matière de logement, la loi relative au Grand Paris a inscrit l'objectif de construire 70 000 logements par an : le contrat précise le nombre de logements et le pourcentage de logements sociaux à réaliser, objectifs qui ne peuvent être inférieurs à ceux prévus dans le cadre du programme local de l'habitat (adopté par VGP le 4 février 2013).

Ces contrats font l'objet, préalablement à leur signature, d'une enquête publique. La décision d'ouverture de cette enquête a été repoussée au plus tard au 31 décembre 2013.

Le contrat de développement territorial comporte des engagements permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable et notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes et des espaces verts, la préservation et la remise en bon

état des continuités écologiques, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Il peut prévoir la création de zones d'aménagement différé et précise les actions ou opérations d'aménagement ou les projets d'infrastructures nécessaires. Il présente les conditions générales de leur financement.

Si ces actions ou opérations d'aménagement ou ces projets d'infrastructures ne sont pas compatibles avec les schémas de cohérence territoriale, les schémas de secteurs et les plans locaux d'urbanisme, ces derniers sont mis en compatibilité. Le Contrat de développement territorial de Versailles St-Quentin concerne 11 communes des Yvelines :

- faisant toutes partie de l'Opération d'Intérêt National (OIN) du Plateau de Saclay,
- appartenant aux deux communautés d'aggloméra-

mération de Versailles Grand Parc (VGP) et de St-Quentin -en-Yvelines (CASQY) mais aussi Vélizy-Villacoublay, qui pourtant s'est tournée vers les Hauts de Seine en matière d'intercommunalité.

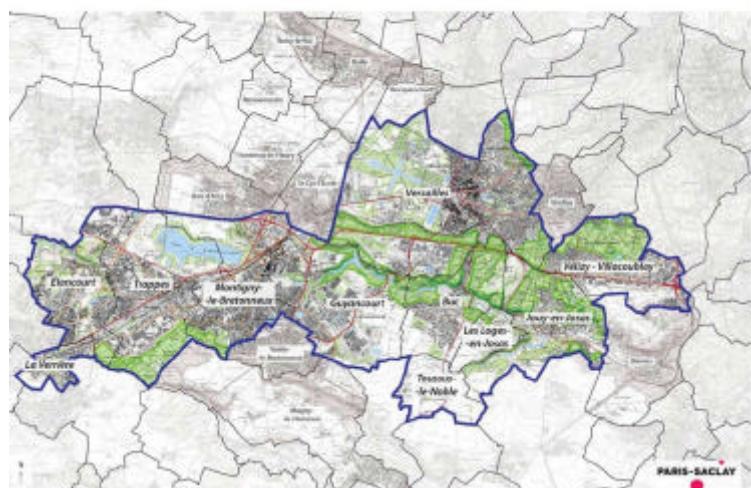
La zone de l'OIN est aussi concernée par un deuxième CDT pour la partie Sud Plateau comprenant le pôle du Campus de Paris Saclay en cours d'aménagement (7 communes parmi les onze de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay)

Le tableau joint présente l'extrême enchevêtrement des découpages : on aurait voulu faire compliqué qu'on ne s'y serait pas pris autrement ! C'est un nouveau millefeuille mais découpé en plus en portions de territoire.

Actuellement les deux CDT sont encore en cours d'élaboration mais celui de Sud Plateau est plus avancé avec une stabilisation des enjeux.

	OIN et CDT	OIN mais pas CDT	Hors OIN et hors CDT
VGP	Versailles, Jouy-en-Josas, Buc, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble	St-Cyr l'Ecole, Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Viroflay, Le Chesnay et Rocquencourt, Chateaufort	Rennemoulin, Noisy-le-Roi, Bailly (La Celle-St-Cloud et Bougival en 2014), Bièvres
CASQY	Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt, Elancourt, Trappes, La Verrière	Voisins-le Bretonneux et Magny-les-Hameaux	
Autres	Vélizy-Villacoublay	Maurepas	

CDT Versailles-Saint Quentin-en-Yvelines



Encore une fois personne de Versailles aux vœux de l'Université

Comme chaque année l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines a organisé une cérémonie des voeux le 25 janvier à l'UFR de Sciences Humaines à Guyancourt.

C'était l'occasion pour le nouveau président de faire part de ses projets .

Les élus de la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines étaient tous là , présent en tête de même que le maire de Vélizy attaché à la présence d'un IUT dans sa commune . Comme l'an passé, de Versailles et de VGP, pas le moindre représentant, ni élu ni fonctionnaire . Oubli, négligence, bouderie ?

Et pourtant la semaine précédente la ville de Versailles avait participé activement à un salon de l'étudiant au centre des congrès. Des diplômes avaient été remis à la Mairie à des étudiants de l'UFR de Sciences ...de Versailles.

Alors on ne comprend pas. L'A 86 est elle une frontière infranchissable?

Et le maire de Versailles n'est il pas le député de Guyancourt? "

Publications de Essor de Versailles depuis 1995

Livre "On l'appelle Versailles - Une Ville sous le regard d'un citoyen", de 1995

Chaque numéro de la revue s'ouvre par une analyse de la vie communale.

numéro 1 d'octobre 1996: Les exclus à Versailles : L'occupation de la Cathédrale par les sans-papiers en 1996 - Les jeunes à Versailles - La politique Vélo.

numéro 2 de mai 1998 : Le développement de Versailles - L'Islam à Versailles au-delà des clichés

numéro 3 de septembre 1999 : L'urbanisme à Versailles - Les Conseils de quartiers à Versailles, à Lille et à Grenoble - L'accueil dans les crèches - La faiblesse de la politique du vélo à Versailles

numéro 4 de janvier 2001 - Numéro spécial sur

les grands enjeux avant les municipales de 2001 : L'institution municipale en France - Versailles au défi de la modernité - Se déplacer autrement à Versailles - Le développement économique et les grands projets - L'action sociale de la ville - La politique culturelle; peut-on vivre jeune à Versailles ? - La politique financière de la ville

Face à face avec l'équipe municipale avant la campagne des municipales devant 300 versaillais le 1er février 2001

Dossier d'analyse : «La Communauté de Communes du Grand Parc : une analyse sans fard » de janvier 2003

numéro 5 de janvier 2003 : Une ville riche en associations - Brève sociologie des quartiers de Versailles - Mieux connaître nos centres socioculturels - Le rendez-vous manqué des Conseils de quartier - Un tournant décisif : la ZAC des Chantiers et le PLU - Une intercommunalité minimaliste : la communauté de commune du Grand Parc

Plusieurs notes d'analyse sur la ZAC des Chantiers et le PLU : «Oui à la ZAC des Chantiers mais pas n'importe laquelle» en date du 24 mars 2003, «Revoir le projet de ZAC des Chantiers après l'expression défavorable des Versaillais dans l'enquête publique» en date du 19 juin 2004 pour le conseil municipal du 12 juillet

numéro 6 de janvier 2004 :

La sécurité routière à Versailles - Les Conseils de quartier à petits pas - Satory aujourd'hui et demain - Les personnes âgées à Versailles

numéro 7 des 10 ans d'Essor de Versailles de mars 2005 en 2 parties :

- 1) Les exclusions à Versailles : le logement
- 2) Les relations entre la Ville et le Château (en couleur)

Soirée-débat du 15 avril 2005 : " Les relations Ville-Château " sur la base du dossier de mars avec la participation du Maire et du Délégué Général du Château

numéro 8 de février 2006 : Les exclusions à Versailles : deuxième partie - la prison et les situations de très grande précarité - L'Enseignement supérieur et Versailles

Soirée-débat du 21 novembre 2006 :

«Enseignement supérieur et recherche, un atout pour les territoires. L'exemple de Versailles Saint-Quentin en Yvelines

numéro 9 de février 2007 : Enseignement supérieur et recherche à Versailles : notre débat du 21 novembre 2006

numéro 10 de janvier 2008 : Etat des lieux et grands enjeux pour Versailles demain à travers 23 sujets clés (numéro spécial avant les municipales)

Contribution à l'élaboration du Plan Local de Déplacement du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (septembre 2008)

numéro 11 de janvier 2009 : Le développement économique de Versailles - La préservation d'un commerce de proximité. La coopération décentralisée : Versailles à la traîne

numéro 12 de janvier 2010 : Quel développement pour Versailles? - Enquête sur les conseils de quartier – Budgets- Politique des déplacements-Communauté d'agglomération- OIN et Grand Paris

numéro 13 de janvier 2011 : La Ville de Versailles décide de soutenir les associations de solidarité internationale - Le développement économique de Versailles Grand Parc - Versailles Grand Parc aujourd'hui et demain - Quels transports pour le Grand Paris ? - Une nouvelle gare rue Royale ?

numéro 14 de janvier 2012 : Versailles Grand Parc demain - VGP : - Budgets 2012 de VGP et de Versailles -Enseignement supérieur et recherche -un partenariat à construire en commun avec Versailles et Versailles Grand Parc - Logements sociaux : vers un nouveau souffle avec Versailles Grand Parc ? - Bilan sur 12 ans des accidents routiers à Versailles Démocratie locale à Versailles : comment mieux associer les citoyens ? - Bilan à mi-mandat à Versailles - File des étrangers, coupe-file des cartes grises -Versailles Solidarité Internationale se met en marche

numéro 15 de janvier 2013 : Conforter Versailles Grand Parc - Versailles en quartier - Développement économique et recherche dans VGP - Le budget de VGP: des impôts en forte hausse pour compenser la baisse des apports publics nets - Un budget maîtrisé à Versailles : à quel prix? - Les SDF à Versailles - La coordination des associations de solidarité internationale se met en place - La politique des circulations douces - Quelle ligne verte pour le Grand Paris Express dans les Yvelines? - Versailles et ses Conseils de Quartier -Sauvegarde du commerce de proximité au cœur des quartiers de Versailles - D'une blague de potache à un buzz planétaire -Les inconnues de Versailles Chantiers - Le Cercle de Silence de Versailles entre dans sa 5ème année - La situation des étrangers à Versailles - Le Contrat de développement territorial de Versailles St-Quentin-en-Yvelines - un nouvel objet mal identifié - Encore une fois personne de Versailles aux vœux de l'Université.

Essor de Versailles association loi 1901

Un **OBSERVATOIRE** de la vie communale, indépendant de toute représentation au Conseil municipal, qui s'exprime publiquement chaque année sur la vie de la commune et sa gestion.

UN **CLUB DE RÉFLEXION** qui réunit sans distinction d'appartenance tous les habitants de Versailles qui veulent réfléchir ensemble à l'avenir de leur ville, et proposer aux responsables de la vie locale les actions d'adaptation les mieux appropriées.

Un **MOUVEMENT CIVIQUE LOCAL** qui rassemble les Versaillaises et les Versaillais soucieux du meilleur essor possible de leur ville, et résolus à donner un nouvel élan à la vie démocratique de leur commune.

Nos neuf valeurs :

- Le courage d'innover**
- Le sens de la collectivité**
- L'attention aux évolutions du monde**
- L'exigence de rigueur dans la gestion**
- Le développement de la vie démocratique**
- La solidarité active avec les plus démunis**
- Le respect absolu de toute personne**
- Le souci de la culture pour tous**
- La préoccupation de l'environnement**

Cette revue est une publication
de l'association "Essor de Versailles"
B.P. 261 78002 Versailles cedex

Tél. : 06 17 15 07 81
<http://essor-de-versailles.fr>

Directeur de la publication : Philippe Domergue

Comité de rédaction :
Christiane Babault, Jean-Claude Bonnin,
Christine Breitenstein, Dominique Brière,
Franklin Claude, Isabelle Claude, Michel Jay,
Claude Kaiser, Michel Mercadier,
Michel Phelippeau,

Maquette : Jean Claude Mariannie

Photogravure et impression :
Micropubli tel : 01 30 56 15 50
Dépot légal : janvier 2013